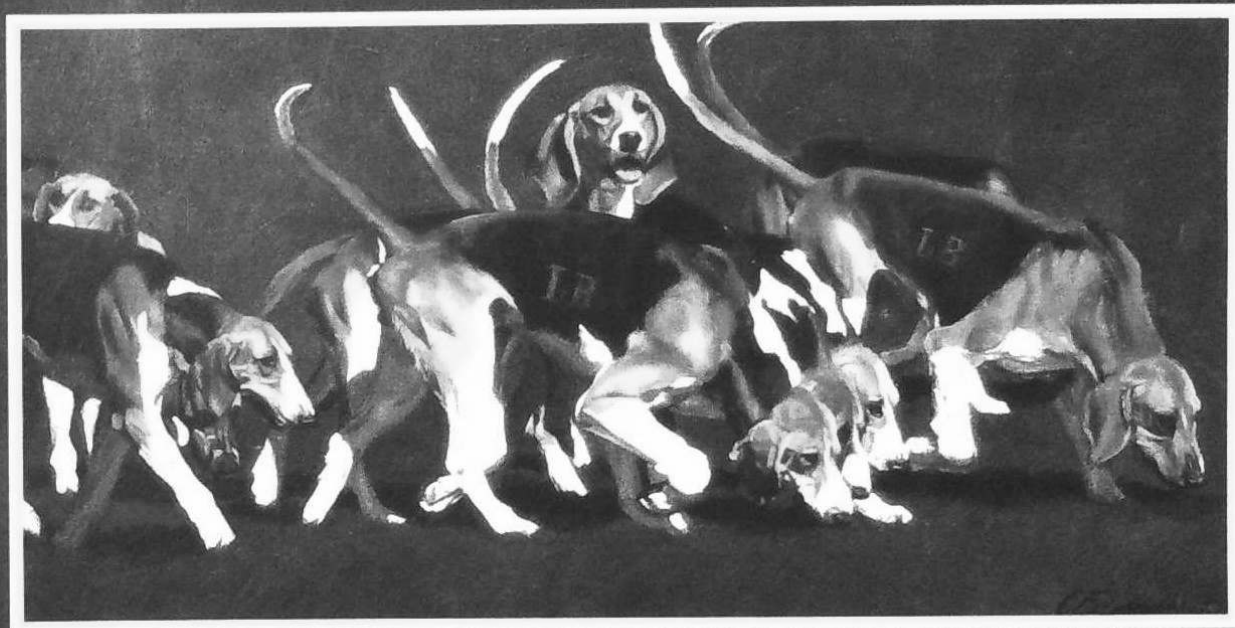


Chasser en Bretagne



n°7 été 1997

15 JUIN - 15 SEPTEMBRE

Nature et Chasse en Terres de Bretagne



Pour figurer dans cette page ouverte, les lecteurs doivent adresser leurs courriers à chasser en Bretagne, Parc Pominou, CP 3433, 56034 Vannes Cedex, fax 02.97.47.91.06

Edits

OREILLES COUPÉES

Etant invité à une battue aux renards dans une société de Carnac, le premier février, j'en ai tiré un sur les deux qui ont été abattus. Quelle ne fut pas ma surprise en constatant que cette femelle de 4 kg avait les oreilles coupées ! Depuis longtemps, je pensais qu'il y avait du renard lâché. Plus on en tuait, plus il y en avait. Cette fois, moi-même et les autres participants à la battue en avons la preuve... Les deux bêtes abattues ce jour-là avaient les oreilles coupées. Je ne ferai aucun autre commentaire, à chacun d'en tirer ses conclusions !

GEORGES LE BARON (56, CARNAC)

NDLR : un article sera consacré dans un prochain N° à la législation en vigueur concernant la mutilation des animaux ainsi que sur les lâchers supposés.

Edits

SEPT-ÎLES

J'ai bien reçu le numéro de Chasser en Bretagne. J'en ai pris connaissance avec grand intérêt et plus particulièrement de l'article consacré aux 7 îles. Encore bravo pour l'article.

YVON BONNOT, DÉPUTÉ-MAIRE DE PERROS-GUIRREC (22), VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL, PRÉSIDENT DU COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME

LE LAPIN, BEAU ET SPORTIF

Je voudrais formuler ici un vœu pour le développement d'une chasse naturelle et sportive. J'entends dans les différentes réunions organisées par la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor que le lapin est la base de la chasse bretonne. J'en suis persuadé moi aussi. Mais une chose me choque : le lapin est classé nuisible dans certaines communes. A mon avis, il serait souhaitable de prendre ces lapins au furet plutôt que de les détruire au fusil. Il y a beaucoup de sociétés qui seraient intéressées par ces lapins «nuisibles». Quoi de plus beau et de plus sportif que la chasse traditionnelle aux lapins avec des chiens courants.

JEAN-PIERRE LE CORVOISIER (22, BOBITAL)

POIVRE ET SEL

Cette année, un dimanche après-midi, mon chien Virgile est à l'arrêt dans un fouillis inraïssable. A mon approche, une bécasse s'envole, j'entraîne un «éclair», je tire et Virgile me rappor-

te l'oiseau. Quelle surprise !... C'est une bécasse Isabelle en plumage «poivre et sel», je la caresse, je lui lisse les plumes, l'entends dans un papier journal (c'est la meilleure façon de conserver votre oiseau intact) et rentre chez moi.

Et, comme depuis 40 ans au retour de chaque partie de chasse, je vais voir ma femme, lui montre mon oiseau «rare» : «diagnostique-tu demandais-je. Elle regarde négligemment et rapidement l'oiseau et lance : «bécasse... puis se plonge dans ses occupations, toujours à mon frigidaire où se trouve une belle bécasse rousse tué quelques jours auparavant et je viens vers ma femme, un oiseau dans chaque main, en lui demandant : «alors... rien de particulier ? Elle regarde plus attentivement les oiseaux, lève la tête en regardant mes cheveux blancs et dit : «Eh bien tu vois, Guy, cette bécasse est comme toi !... C'est une vieille bécasse...»

Éberlué, je reste coi quelques secondes, elle relève les yeux vers moi : que de malice dans son regard ce jour-là... !

Cette bécasse sera exposée à la Fédération du Morbihan quand elle sera revenue de la naturalisation.

GUY BONNEFOUS (56, ARRADON)

Edits

Abonnement

chasser en Bretagne

PARC POMPIDOU CP 3433 - 56034 VANNES CEDEX

Abonnement normal, un an60 francs/4 N° (*)

Nom : Prénom

Adresse

Ville Code postal

(*) Un tarif spécial est proposé aux titulaires d'un permis de chasse en Côtes d'Armor, Morbihan, Finistère, Ille-et-Vilaine et Loire-Atlantique (25 francs). L'abonnement pour être associé aux tirages de lotteries départementales d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et des Côtes d'Armor, dans les organismes habilités à délivrer des permis de chasse se par correspondance au siège de la revue.



La chasse et le développement rural

La Bretagne n'est pas un désert vert bordé de bleu marine. Pour y être né, pour y vivre, pour y travailler et y chasser, nous savons tous que nos villes, nos villages et nos campagnes possèdent de grandes richesses naturelles et... humaines.



Jean-Louis Pilard

Dans le discours des aménageurs, l'homme est souvent oublié... Une omission symptomatique de la place que les «bureaux d'études» octroient à l'être vivant ? Trop souvent, le monde rural est étudié par des personnes venues de l'extérieur qui observent les «indigènes» sans esquisser le moindre dialogue. Les décisions se prennent sans concertation. Ainsi la mise en place du réseau Natura 2000 est lourde de sens et de conséquences sur notre avenir mais également révélatrice de l'état d'esprit de ces écolotechnocrates de Bruxelles et d'ailleurs.

Les zones rurales ne peuvent et ne doivent être traitées comme des banlieues d'une société urbaine. Ce ne sont ni des parcs publics, ni des réserves indiennes, ni des sanctuaires qu'il faut «protéger», contre l'avis des habitants, par des directives et des interdits. Nous, chasseurs, avons l'expérience de la gestion de ces territoires. Et nous savons qu'il ne peut y avoir de qualité de l'espace sans développement local. Nous savons qu'il ne peut y avoir de projet environnemental sans le maintien d'un tissu social et donc économique. L'avenir du monde rural n'est pas dans sa mise sous tutelle par l'administration mais dans les choix de développement économique qui pourront être faits par les ruraux. Nous ne répéterons jamais assez que les agriculteurs, les forestiers, les chasseurs, les pêcheurs et tous les habitants de l'espace rural doivent être les premiers interrogés et les premiers à décider. Or la chasse est bel et bien une activité adaptée au monde rural. L'encluse serait un non-sens et une attaque caractérisée contre nos traditions millénaires, une marque d'intolérance contre notre identité culturelle.

Notre force est d'être des acteurs dynamiques de l'espace rural. Nous savons gérer les espèces et les espaces. Nous savons aménager les territoires en concertation avec les sylviculteurs et les agriculteurs. Notre enracinement reste notre principal atout dans la maîtrise de nos territoires mais aussi pour pérenniser la chasse. Le retour à la nature que nous constatons chez les citadins est un formidable pari pour les ruraux et les chasseurs. C'est en transmettant à la nouvelle génération la pas-

sion du pays que nous transmettrons aussi notre passion de la chasse. L'une ne va pas sans l'autre. En ouvrant nos sociétés aux jeunes, en les invitant en pleine nature, nous redonnerons un sens à une pratique ancestrale méconnue des citadins coupés de leurs racines rurales. Une partie de chasse vaut mieux qu'un long discours. Accueillir est une obligation. Faciliter le droit de chasser des jeunes titulaires du permis de chasser doit être la priorité des sociétés bretonnes. Il n'est pas admissible que, cette année encore, plusieurs dizaines de jeunes Bretons ne puissent trouver une société pour les accueillir. Ce sont les garants de la chasse de demain.

Dans ce numéro d'été, nous avons voulu montrer la richesse de leurs talents et la dynamique qu'ils représentent pour une société communale. Pour conserver nos traditions, nous devons leur accorder notre confiance. Nous devons préparer notre succession en leur confiant des responsabilités au sein de nos conseils d'administration. Qui mieux que des jeunes chasseurs saura amener d'autres jeunes à la chasse ! Aussi j'invite, dès à présent, tous les présidents de société à contacter les services des fédérations pour offrir des invitations, et réserver des cartes à tarif préférentiel aux nouveaux titulaires du permis de chasser 1997. ■

Jean-Louis Pilard

Président de la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine



Chasser en Bretagne

LE MARAIS DE CHÂTEAUNEUF SAUVÉ PAR LES CHASSEURS

page 10

CHASSEUR EN BRETAGNE
N° 7 juillet-août septembre 1997

Magazine trimestriel édité par la SA Chasser en Bretagne, société anonyme au capital de 150200F, ayant pour principaux actionnaires des Fédération Départementales des chasseurs des Côtes d'Armor, d'Ille et Vilaine, et du Morbihan.
8C, Vieux 9-40284603, 50557 402846000001
Rue Pompadour, CP 3420,
96064 Vieux Codes
Tél. 02 97 47 03 62 Fax 02 97 47 30 06
ADRESSE DE LA PUBLICATION
Jean-Louis Pélard
REDACTEUR EN CHEF
Bernard Rio
COMITÉ DE LECTURE
Guy André, Jean-Pierre Bourdon, Jean-Pierre Fancher, Jean Gallet, Patrick Guarnard, Paul Le Gac'h, Bernard Rio, Gérard Rousseau
ADMINISTRATION
Collette Larnaud
PUBLICITÉ
Bernard Rio
DÉPÔT LÉGAL
M.P. Tel. 04 74 82 14 14
ABONNEMENTS
Côtes d'Armor - Marie-Laure Le Gac'h, Tel. 02 96 33 15 32
Ille et Vilaine - Marie-Félice Billard, Tel. 02 98 33 16 17
Morbihan - Marie-Christine Le Floch, Tel. 02 97 47 09 52
Autres départements - Catherine Larnaud, Tel. 02 97 47 00 62
MAQUETTE
Bernard Rio
FABRICATION
Bernard Rio
PHOTOGRAVURE
Sivan/Duast, Cesson-Sévigné, Tel. 02 99 83 88 11
IMPRESSION
Les Presses de Bretagne, Cesson-Sévigné, Tel. 02 99 36 35 00
Imprimerie Sivanard, La Guerrière, Tel. 02 98 36 31 01
Dépôt légal à parution
Commissaire paritaire N° 79622
ISSN 1198-6543

CHASSER



LIÈVRES

Le lièvre de Bretagne. Bien connaître les moeurs du capucin, où il vit, ce qu'il mange... inventaire des habitudes du lièvre habitué des plaines et des plateaux bretons.

page 12



PASSION

Sylvain Martin s'est inscrit à l'examen du permis de chasser. A quinze ans, il a découvert la chasse hors de son milieu familial.

page 17

HISTOIRE

Un privilège discuté et disputé. Arnette Plessix aborde la législation cynégétique sous la monarchie. Quels étaient les détenteurs du droit de chasse avant 1789 ?

page 25

NATURE



ÉTUDES

Les perdrix rouges de Houat. 288 hectares, 400 habitants, des milliers de touristes, des dizaines de couples de perdrix rouges et des centaines de lapins... Houat est un petit paradis biologique.

page 6

DÉCOUVERTE

De l'intérêt de protéger et de reconstruire les talus. Dans le Trégor, Saïg Justin défend le talus dans l'intérêt de la faune, de la flore et des Bretons.

page 22

REGARDS

Catherine Farvacques chasse et peint. Le peintre a installé son atelier à Dingé. Rencontre dans les bois.

page 27

PLAISIR

Jean-Yves et Daniel Jaguin cuisinent selon les saisons. Histoire de la Ville Blanche, un restaurant familial devenu un haut-lieu de la gastronomie...

page 31

ACTUALITÉ

TERRITOIRE

Le centenaire de la société de Questembert. Depuis 1896, les chasseurs de Questembert cultivent la différence. Ils préparent les jeunes générations à comprendre et défendre le patrimoine cynégétique.

page 9

MÉTIER

Au service des chasseurs. David Rolland est employé par la Fédération des chasseurs des Côtes d'Armor. Emploi du temps d'un technicien cynégétique.

page 20



EQUIPEMENTS

Un métier dans la peau. Jean-Jack Massot tanne, découpe et coud le cuir à Loyat. Il est aussi taxidermiste.

page 34

RUBRIQUES

L'actualité des fédérations et de la chasse en Bretagne. Les principaux rendez-vous de l'été, les concours...

page 36

À la botte ou à la passée, les chasseurs aux oiseaux migrateurs sont une tradition bien établie dans le marais noir, à Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine. Depuis une quinzaine d'années, la mise en culture du marais a modifié le milieu et dangereusement influé sur l'avifaune. Les chasseurs se sont mobilisés pour sauver cette zone humide exceptionnelle. 250 hectares de marais ont été acquis par le monde de la chasse qui a passé une convention avec les agriculteurs locaux. En septembre 1996, des travaux ont commencé pour permettre la remise en eau du marais noir. Histoire d'un sauvetage exemplaire d'un milieu naturel par les chasseurs bretons depuis 1984.



Crédits iconographiques :

Pages Une, 28, 29, 30, 56 Catherine Farvacques; pages 3, 36 et 45 Gabriel Lopez FDC 22; page 4 haut, 9, 12 et 13 André le Gall; page 4 bas, 17, 20 David Arnold; page 4 centre, 5 centre, 5 bas, 7, 14, 22, 24, 27, 31, 34, 35, 37, 39, 42 Bernard Rio; page 5 haut, 15, 16 et 43 Yves Desmidt FDC 35; page 8 Gérard Sourget FDC 56; pages 11 Soc; Chasse Questembert; page 26 Collection particulière; page 32 Collection particulière Jaguin; page 41 et 42 haut Gérard Sardet FDC 56; page 44 MFR Messac; pages 47 et 48 crédit éditeurs; pages 54 dessins René Le Hanzec.



Les perdrix rouges sous l'aile de Houat

Le tourisme est-il la voie unique du « développement » économique des îles du Ponant ? À Houat, 383 habitants l'hiver et 4500 résidents l'été, les îliens n'ont pas souhaité transformer leur île en parc de loisirs dès l'arrivée des beaux jours. Certes l'agriculture a disparu tout comme les 150 vaches Pie noire qui pâturaient sur l'île dans les années trente, mais la pêche, malgré les vicissitudes, demeure l'activité principale tout au long de l'année avec 35 bateaux inscrits au quartier maritime d'Auray. L'abandon progressif des activités traditionnelles et le développement du tourisme estival ont cependant

288 hectares, 400 habitants, des milliers de touristes, des dizaines de couples de perdrix rouges et des centaines de lapins... à seize kilomètres au large de Quiberon, Houat est un petit paradis biologique. Les îliens prennent le temps de tout faire : pêcher, chasser, labourer, semer et planter.

modifié le paysage. À l'est de l'île, le secteur dunaire fréquenté par des milliers de promeneurs, campeurs et plaisanciers, se dégrade tandis que le reste de l'île était jusqu'à peu abandonné aux prunelliers (*Prunus spinosa*), Troènes (*Ligustrum vulgare*), ronces (*Rubus spinosus*) et fougères (*Pteridium aquilinum*). À défaut de paysans, ce sont les chasseurs qui, depuis 1993, ont repris le charroi pour le bonheur de tous, îliens et estivaux, lapins et perdrix. Sous l'égide de la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan et l'Université de Rennes I, Christophe Rouxel a consacré en 1995 son mémoire de maîtrise de sciences et techniques



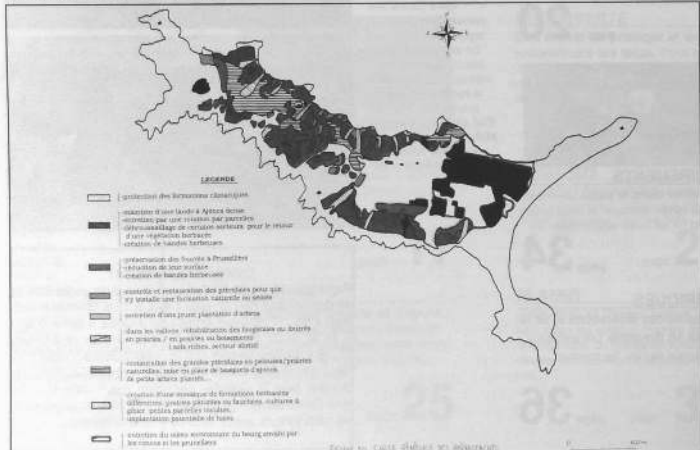
Jean Cogez et Nadine Le Scouarnec, secrétaire de l'ACCA, dans le vallon de Stang-En replanté en feuillus en 1994

« Aménagement et Mise en valeur des Régions » à l'île de Houat. « Il apparaissait nécessaire de proposer un champ d'actions plus vaste permettant une gestion active de ces milieux abandonnés reposant sur un inventaire préalable du milieu », avertissait Christophe Rouxel. La question était posée. Quelle gestion pour les 288 hectares de Houat (le canard en breton) jadis fréquentés par l'homme ? Ici, « la moindre parcelle, le moindre rocher, la moindre faille portent un nom ; comment concevoir des rapports plus intimes entre l'homme et son environnement ? »

Bénéficiant d'un climat atlantique subméditerranéen, plus de 2000 heures d'ensoleillement, et en dépit d'une faible réserve en eau, ce petit paradis regorge de richesses botaniques : Lys de mer (*Panicum maritimum*), Dompte venin (*Vincetoxicum officinale*), Patience des rochers (*Rumex crispus*) Héliantheme à gouttes (*Helianthemum guttatum*), Ail à tête ronde (*Allium sphaerocephalum*), Luzerne maritime (*Medicago marina*)... On a recensé sur l'île 50 espèces animales et 14 espèces végétales protégées ainsi que 40 espèces animales et 9 espèces végétales menacées. Cela lui vaut un classement en ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et faunistique). La situation serait donc idyllique si le sable ne colonisait l'intérieur des dunes et les pelouses des falaises, si la ronce et le prunellier n'envahissaient les landes. « La transformation la plus spectaculaire est la reconversion d'environ 25 hectares de landes à ajoncs en fougères. Autrefois disséminées dans une lande entretenue, les fougères semblent avoir opéré une colonisation à partir des vallons, le plus souvent occupés par une végétation herbacée coupée régulièrement et pâturée, et qui possèdent des sols plus humides et plus profonds que la lande. »

« Irremédiablement, le changement économique a bouleversé les habitudes et influé sur le paysage. En 1952, note Christophe Rouxel, les zones cultivées sont pratiquement à l'abandon ; seuls quelques sillons de pommes de terre et de foin subsistent et un petit troupeau pâture notamment à Er-Prad. »

Au fil des années, les îliens ont cessé de cultiver leurs parcelles de terre et d'élever vaches et moutons. Ils ont par conséquent cessé de couper les fougères pour la litière des animaux, les siccots d'ajoncs pour le chauffage... « Les Houatais, par leurs activités sur les landes et les terres agricoles, assuraient jadis une gestion du milieu naturel, explique Christophe Rouxel, puisque de façon cyclique, les formations végétales étaient entretenues, tous les ans pour les cultures et les pâturages, tous les cinq à sept ans pour une parcelle de lande. L'arrêt de la pression humaine a permis à ces milieux de retrouver une dynamique naturelle semblant mener vers des formations monospécifiques à fourrés de prunelliers et péridaies, et donc vers une homogénéisation sectorielle de la végétation. C'est au contraire



Rouge comme une perdrix

Les perdrix rouges, qu'on rencontre seulement à Houat, proviennent de deux couples, qui y furent apportés en 1828, poursuivis par le chasseur, elles ne passent pas à Belle-Île, mais elles prennent leur essor dans différentes directions, se rapprochent du rigoac et viennent se remiser dans quelque anfractuosité de la même côte; cependant, quand elles sont pressées trop vigoureusement, elles passent dans les îlots voisins, surtout à la pointe du bényguet, mais ne tardent pas à revenir dans l'île. Les observations de l'abbé Delalande ravissent Jean Cogez, le secrétaire de l'ACCA de Houat, tant il y retrouve ses propres observations avec quelques décennies d'écart!

Depuis que les chasseurs houatais ont opté pour une gestion dynamique de leur espace en labourant, fauchant et semant (lire ci-contre) et après quatre ans d'efforts, ils sont en passe de faire de leur île une des plus belles chasses à la perdrix rouge de France.

Les 150 perdrix, achetées à l'élevage de la Fédération des chasseurs du Morbihan et lâchées sur l'île en 1993 et 1994, se sont fort bien acclimatées au milieu. Ainsi le troisième comptage au chien d'arrêt réalisé le vendredi 11 avril 1997 estime à une cinquantaine de couples les perdrix présentes sur l'île avant reproduction. Soit une densité de 18 couples par 100 hectares alors que la densité sur le continent plafonne à moins de 5 couples! Du blé noir et des insectes pour se nourrir, des prunelliers et des landes pour nicher, l'île de Houat est un milieu propice à ce galliforme. « Nous connaissons une situation idéale sur l'île, explique Jean Cogez. Il n'y a pas de perte due au machinisme agricole et à l'ensilage, pas de perte sur les couvées dues aux produits phytosanitaires puisque l'agriculture intensive n'existe pas sur l'île, enfin la prédation est pratiquement inexistante faute de renards et de mustélidés. Seuls prédateurs sur l'île, les chats hares et quelques rapaces ».

Après trois années d'abstinence, un code de bonne conduite ayant été unanimement approuvé et observé, les chasseurs ont ouvert la chasse

à la perdrix pendant trois dimanches en octobre. Limitée à cinquante oiseaux, cette battue rassemble tous les chasseurs du cru. Non contents de posséder une belle population de perdrix rouges, les Houatais ont eu la surprise de prélever des animaux de 450 à 500 grammes, soit un poids supérieur à l'espèce vivant sur le continent. Nul doute permis, l'*Alectoris rufa* se plaît naturellement à Houat, tout comme le lapin de garenne, le pigeon ramier et le faisan!



conservent la richesse de l'écosystème, les Houatais doivent demeurer les jardiniers de leur île. « Au temps où la communauté houataise exerçait une agriculture sur l'île, les principaux consommateurs d'espace en étaient aussi les principaux gestionnaires, explique Christophe Rouxel. Ils ont ainsi transmis un patrimoine à leurs successeurs. Aujourd'hui, après une rupture socio-économique, le nombre des utilisateurs de l'île a augmenté mais ils n'interviennent pas dans sa gestion ».

Exemplaires, les 23 sociétaires de l'ACCA ont entrepris depuis plusieurs années de défricher, labourer, planter et semer. En 1997, ils entament leur troisième « moisson » avec le soutien de la commune et du fond de gestion de l'espace rural. Vingt hectares ont d'ores et déjà été défrichés et trente autres sont régulièrement entretenus. Des chevaux pâturent en alternance dans des champs clôturés. Trois hectares sont ensemencés en sarrasin, petits pois et maïs et, depuis janvier 1994, la fougère est bannie du valon de Stang-En pour faire place à 500 feuillus. 35 000 F ont été investis en 1997 et un total de 110 000 francs sera donc investi en trois ans, dans l'achat de matériel, rotovateur, girobroveur, clôtures électriques... Auxquels il faut ajouter un semoir et un pulvérisateur achetés directement par l'ACCA. Les chasseurs disposent désormais d'un petit parc de matériel pour mener à bien leurs travaux annuels. L'aménagement du milieu s'accompagne d'une gestion cynégétique. Voici plusieurs années des perdrix, faisans et lapins ont été lâchés et sont surveillés par des Houatais soucieux de bien jouir de leur patrimoine.

Association de Chasse Agréée de Houat, président Patrick Le Fur, le bouay, 56170 île de Houat, tél. 02.97.30.66.52, secrétaire Jean Cogez, Pen Sablern 56170 île de Houat, tél. 02.97.30.67.64. ■



La cure de jeunesse d'une Centenaire

À Questembert, les chasseurs cultivent la différence depuis 1896, date de la création de leur société. Ils protègent les jeunes plantations, ensemencent le blé noir pour les perdrix, et réservent les tiers des places du conseil d'administration aux jeunes de moins de 35 ans



Le développement de la population de lièvres est une des priorités de la société questembertoise

Dans le Morbihan, les chasseurs de Questembert font figure de bons élèves. Soucieux de préserver l'avenir, ils défendent depuis plusieurs générations une chasse de territoire. L'exemple a été donné dès 1896 lorsque six d'entre eux ont porté sur les fonds baptismaux l'actuelle société de chasse et rédigé leurs premiers baux en bonne et due forme! Depuis lors les initiatives ne manquent pas et la crise qui secoue certaines sociétés imprévoyantes n'est ici pas de mise. Pour la deuxième année, le nombre des sociétaires a augmenté, passant de 124 à 133! Et la moyenne d'âge de la société est un pied de nez aux pessimistes de tout poil! Dans

la commune du duc Alain Le Grand, 80 % des chasseurs n'ont pas encore dépassé la cinquantaine et 15 % ont moins de trente ans! La vieille dame questembertoise se porte bien, très bien... Les relations avec les quatre chasses privées de la commune sont également au beau fixe. La chasse conserve ici ses lettres de noblesse et nul ne s'en plaint. « Notre société est fière d'accueillir de nouveaux membres, explique le président Daniel Elain. Ce devoir d'accueil est un état d'esprit ainsi nos statuts prévoient que tout habitant de la commune ou toute personne propriétaire d'un terrain chassable dans la commune puisse y chasser... » Et ce principe est appliqué à la lettre. Ainsi en 1980, trois ouvriers travaillant

sur le chantier d'électrification de la voie ferrée ont-ils pu intégrer, le temps d'une saison, la société de chasse pour assouvir leur passion. Cette tradition hospitalière n'induit aucun débordement. « À Questembert, confirme le président, la chasse n'a pas mauvaise presse. Nous sommes très à cheval sur le comportement des sociétaires et des douze actionnaires. D'ailleurs, l'action est remise en cause tous les ans. » Les 4500 hectares chassables de cette commune de 6000 hectares font également l'objet d'une gestion rigoureuse. Après avoir effectué un premier relevé foncier de la commune, la société tient à jour les états cadastraux des propriétés et ses 227 baux. Les relations humaines et la connaissance du terrain

TERRITOIRE

font le reste. « Si notre société marche bien, c'est grâce aux bonnes relations entre les chasseurs et les agriculteurs. Je n'ai eu qu'à me féliciter de cette bonne entente pendant les vingt-cinq ans où j'ai présidé la société, de 1972 à 1996, explique André Galerne. Les agriculteurs ont toujours bien compris les enjeux de la chasse ». Après la révolution verte et le remembrement en 1972, la transformation du milieu étant allée de pair avec une modification des populations animales, les chasseurs ont dû changer leur fusil d'épaule. « Un territoire où il y a moins de 20 % de céréales, ce n'est pas bon pour la perdrix », déclare André Galerne.

Ayant constaté la diminution irrémédiable des compagnies de perdrix sur leur territoire, les Questembertois acceptent en 1978 de geler mille hectares pour une mise en réserve pendant six ans sous le contrôle de l'Office National de la Chasse. Une expérience qui a surtout permis de responsabiliser les chasseurs.

Après une ouverture hâtive de cette réserve en 1984, les chasseurs de Questembert ont révisé leur copie. Ils ont remis 500 hectares de leur territoire en réserve en 1996. Objectif en 1998 : un abreuvoir, un agrainoir par chasseur ! Depuis deux ans, plusieurs champs ont aussi été réensemencés en blé noir. Le réalisme fait désormais partie de l'univers cynégétique. Poursuivant cette politique courageuse, une cinquième parcelle a été semée en blé noir cette année.

Tout comme la perdrix, le lièvre a aussi été le sujet de toutes les attentions des chasseurs. Une nouvelle fois, l'agriculture a influé sur les habitudes du Capucin. Plutôt que la récrimi-

nation, les chasseurs ont encore opté pour l'adaptation. En 1990, la chasse au lièvre est proscrite et six comptages ont lieu chaque année. Trente-six personnes se sont ainsi donné rendez-vous en mars pour un comptage au lièvre. Les volontaires sont si nombreux que les chasseurs ont dû établir un roulement. Et les efforts consentis par ces heureux gestionnaires sont aujourd'hui récompensés.

De 11 en 1995, la moyenne de lièvres vus est passée à 50 en 1997, soit un IKA (indice kilométrique d'abondance) de 0,61... Et l'assemblée générale a donc décidé d'ouvrir au lièvre un dimanche de la prochaine saison.

« Voir une telle évolution à Questembert donne du baume au cœur », déclare le trésorier Georges Morin. À l'occasion de ces comptages, nous avons en plus le plaisir de passer un bon moment entre chasseurs. « Chasseurs et fiers de l'être, les Questembertois ont réussi à maintenir vivante une tradition séculaire. Il y a certes un peu

de pression à cause de l'abondance de chevreuils, mais les agriculteurs sont contents de voir du gibier chez eux », précise Daniel Elain. L'un d'eux nous a d'ailleurs demandé de relâcher des lapins de garenne sur son exploitation.

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ». La devise des chasseurs de Questembert n'est pas qu'une belle formule de style empruntée à Antoine de Saint-Exupéry, mais une réalité. Dans le meilleur des mondes, il faut penser à la relève. Là encore, Questembert est précurseur dans ce domaine. Depuis 1985, un « Tiers Jeunes » a été institué...

« L'article 15 de notre règlement intérieur, explique le vice-président Alphonse Rochedreux, prévoit qu'à l'occasion du renouvellement du tiers sortant du Conseil d'administration, on ajoute six jeunes chasseurs âgés de moins de 35 ans qui entrent au conseil avec chacun une voie consultative... » Une excellente manière d'impliquer les jeunes chasseurs dans la

direction des affaires. « C'est un excellent tremplin pour se préparer à assumer des responsabilités futures », souligne Daniel Elain. D'ailleurs huit conseillers actuels sont passés par ce tiers-jeunes. Les jeunes apportent de nouvelles idées qui ne déplaisent pas aux plus anciens.

Une politique qui permet à la société de Questembert de suivre les évolutions de la société civile et d'en tenir compte. « Jadis, pour chasser il suffisait d'acheter un fusil et une boîte de cartouches. Aujourd'hui, les nouveaux chasseurs sont davantage motivés. Ils défendent une culture, une manière de vivre. La chasse permet aux jeunes qui s'expatrient pour le travail de conserver des liens plus forts avec leur famille, leur région et leurs amis. Ils ne tiennent pas compte du tableau de chasse et sont beaucoup plus passionnés par le travail des chiens. »

Montrant l'exemple, les dirigeants de la société de Questembert ont mis leurs enfants dans la bonne voie. Certes le fils du trésorier Georges Morin oublie le fusil paternel mais tel n'est pas le cas de sa sœur... Laquelle reprend ainsi le flambeau de Mme Mathonnet, la première Questembertoise à prendre son permis en 1917. « La meilleure façon de sensibiliser les jeunes, c'est de les emmener à la chasse », déclare André Galerne. Enfant, j'accompagnais mon grand-père à la chasse et à la pêche... Et j'en garde des souvenirs magnifiques, comme si c'était hier ! A Questembert, même le temps travaille pour les chasseurs. Société questembertoise de chasse, président Daniel Elain Tél. 02.97.26.16.22. siège social : Mairie de Questembert; distribution des cartes : Café Catrevaux à Questembert. ■

1er circuit / nord	dates	nbre lièvres vus	nbre lapins vus	I.K.A.
Parcours effectif de recensement en kms : 42	3/03/97 5/03/97	17 40	36 44	
Moyenne		28,5	40	0,68

2ème circuit / sud	dates	nbre lièvres vus	nbre lapins vus	I.K.A.
Parcours effectif de recensement en kms : 40	3/03/97 5/03/97	19 24	115 84	
Moyenne		21,5	100	0,54

EVOLUTION	ANNEES	MOYENNE DE LIEVRES VUS	I.K.A. LIEVRES	MOYENNE DE LAPINS VUS
INTER	1995	11	0,13	94
	1996	118	1,18	118
	1997	140	1,40	140

Résultats des comptages de lièvres réalisés à Questembert de 1995 à 1997

TERRITOIRE

Cent bougies

C'est en 1896 que six amis fondent la société de Chasse de Questembert : le docteur Bayou, M. Frénet, Clément Gauthier, Me Collineau, M. Provost et M. Krug. La première location de terrains figurant au registre de la société concerne deux fermes à Kerangat moyennant un loyer annuel de 15 francs. Les contrats de location pouvaient également être monnayés en pièces de gibier, ainsi M. Desgré de Rennes reçoit-il chaque année « deux lièvres de 4 à 5 livres, trois perdreaux et deux pigeons ».

« Au fil des ans, les fondateurs de la société ont su s'attacher des terrains et les droits de chasse de beaucoup de monde », explique Daniel Elain, actuel président de la société. Si nous faisons un parallèle entre les surfaces louées et le nombre de chasseurs d'alors, ce devait être un territoire fantastique. Il y avait en effet plus de deux mille hectares loués pour cette chasse. Les baux étaient déjà faits en 1907 pour une durée de 3, 6 ou 9 ans. En 1934, il y avait déjà plus de 200 baux réglés pratiquement tous à domicile. Très tôt, ces chasseurs avaient le souci de faire quelque chose, ainsi la société embauche-t-elle un garde de chasse en 1906. Il s'agit de Pierre Rochedreux, le grand-père de l'actuel vice-président.

« La société paie au garde une paire de souliers, 13,50 francs, et lui achète un chien, Bellaune, à 35 francs. Son salaire était de 125 francs par trimestre ». Le 26 septembre 1906, la société de Questembert effectue son premier lâcher de 30 faisans « pour le prix de 1 franc l'unité ». Peu à peu, elle élargit son territoire et le nombre des sociétaires augmente. En 1936, le règlement intérieur fixe le droit de chasse à trois jours par semaine et 10 invitations par an. En 1947, la société dépose de nouveaux statuts. Les réunions, les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse sont alors publiées dans les fratries.

Tout à tour, la société sera présidée par M. Frénet, Joseph Soulaïne, Thomas Degré, M. Mesnard, Robert Habert, le commandant Francis Gauthier, Clément Burban, André Galerne et depuis 1995 par Daniel Elain. ■



Le 1er septembre 1996, à l'occasion du centenaire de la société, André Galerne et Georges Morin, président et trésorier pendant 25 ans, ont reçu respectivement la médaille régionale et la médaille départementale de la chasse.



Un Capucin en quête de paradis

Bien que le lièvre soit un gibier convoité, le chasseur ne connaît de lui bien souvent que ses habitudes de gîte ou les ruses qu'il développe devant les chiens. Or pour qui veut prélever sans mettre en péril une population, pour qui veut perpétuer cette chasse si singulière, il convient aussi de connaître quelques rudiments de biologie.

Un lièvre peut par exemple courir jusqu'à 72 km/h (soit 5 km/h de plus qu'un lévrier) et maintenir une vitesse proche de 70 km/h durant près de 15 minutes. Le poids moyen d'un lièvre est de 3,650 kg pour les mâles et de 4 kg pour les femelles. Si son odorat est

Tout un chacun ne connaît peut-être pas les moeurs et coutumes du lièvre ? Où il vit, ce qu'il mange, etc. Avant d'évoquer les expériences de gestion menées dans plusieurs sites bretons, il est bon de dresser un petit inventaire des habitudes du Capucin également appelé « hat » ou « gat » en Bretagne

rencontre ses plus fortes densités dans les zones de cultures céréalières. Mais il apprécie la diversité spatiale des cultures. En fait, ce gibier s'adapte à une grande variété de milieux : des polders aux plateaux en passant par... les marais salants. Il préfère cependant les espaces dégagés aux vastes étendues d'herbes hautes et denses. Il gîte parfois dans les bois, surtout lorsque ceux-ci couvrent moins de deux hectares. Délaiés durant le printemps et le début de l'été, ils ne sont alors presque jamais utilisés pendant la nuit. Mais il arrive également au lièvre de gîter à proximité des habitations humaines.

En France, les densités moyennes de lièvres à la fin de l'hiver sont généralement comprises entre 1 et 10 individus par km² non boisé. Elles sont donc inférieures à celles que l'espèce pourrait atteindre dans nos milieux tout en étant chassée. Mais le lièvre tend à se concentrer dans des secteurs privilégiés. Les densités moyennes cachent donc une grande hétérogénéité locale.

L'animal est essentiellement nocturne et crépusculaire. Il passe ses journées, immobile dans un gîte (ou « forme »), simple dépression souvent modelée par son corps. Il en change presque chaque jour. Souvent choisi dans de hautes herbes ou sous un buisson, son gîte peut aussi être situé en plein découvert, avec une préférence pour les ruptures de pente ou les bordures de parcelles. Dans les terres nues et plates, il creuse activement la terre meuble sur quelques centimètres, surtout en hiver. Quand il gîte dans une zone dégagée, il se tourne face au vent, afin que son pelage lui offre une meilleure protection contre pluies



Le lièvre d'Europe s'adapte à une grande variété de milieux

très développé, ses glandes odoriférantes le sont également. Mais n'ayant pas de glandes sudoripares, il ne sue donc pas...

Plus adapté au climat sec qu'à l'humidité, le lièvre d'Europe aime les zones ouvertes qui ressemblent à ses steppes d'origine (l'Afrique). L'agriculture traditionnelle qui se pratiquait dans la plupart des régions en Europe jusqu'au début

de ce siècle, a offert à l'espèce de bonnes conditions de survie et a notablement favorisé le développement des populations. En témoigne, en Bretagne, l'omniprésence des mots « hat » et « gat », qui signifient le lièvre en breton, et que l'on retrouve souvent dans les noms de lieux-dits et communes (Pouldergat, Guengat, Plumergat, Pra-ar-hat...). Aujourd'hui, on



La modification des milieux et des activités liées à l'homme a fragilisé les populations de lièvres

et vents. Le lièvre est avant tout un mangeur de graminées. Naturelles ou cultivées, elles représentent la base de son alimentation. Il consomme également une grande variété d'autres plantes herbacées, mais en plus faible quantité.

De mai à septembre, il montre une préférence pour les bourgeons floraux et les inflorescences, encore une fois surtout celles des graminées. Le lièvre est donc beaucoup plus sélectif dans son alimentation que le lapin. Les céréales d'hiver assurent l'essentiel de ses ressources, d'octobre à mai. En juin, les épis sont préférés aux feuilles, mais sont abandonnés dès qu'ils commencent à sécher. Les autres plantes cultivées ne sont souvent exploitées que de façon occasionnelle. Certaines variétés de colza sont en revanche consommées régulièrement durant l'automne et l'hiver.

Dans les zones où les cultures céréalières sont peu représentées, les densités de lièvre sont beaucoup plus faibles. En automne et en hiver, l'animal y enrichit alors son alimentation de base avec divers fruits charnus (pommes, poires, cornes, sorbes, cynorhodons, fruits d'aubépine...), des graines, des racines (betteraves, topinambours...), parfois des champignons, voire des châtaignes ou des glands en période de disette. Il faut savoir que le lièvre ne peut jeûner durant une longue période, qu'en maintenant une activité très réduite. Il ne dispose en effet que de faibles capacités à constituer des réserves de graisse (très inférieures à celles du lapin).

En hiver, le lièvre creuse la neige pour se nourrir. Durant les forts enneigements, ou quand la neige est durcie par le froid, il se reporte sur les bourgeons, les fables tiges et parfois l'écorce, de divers arbrisseaux tendres des landes, haies ou bosquets. Les tiges tranchées par le lièvre montrent d'ailleurs tou-

jours une section bien nette, en forme de biseau régulier (moins accentué que celui laissé par le lapin). En présence de neige, il apprécie aussi les choux fourragers.

Le lièvre a une portée de taille relativement réduite, souvent de 1 à 3 levrauts. Cette taille varie au cours de l'année, en fonction de la saison et du rang de la portée, les premières et les dernières ne comportant qu'un ou deux jeunes. Les portées de 4 ou plus ne sont observées qu'en avril et juillet.

La saison de reproduction commence généralement en février, pour finir à la mi-septembre. Les jeunes hases se reproduisent dès l'année de leur naissance. Mais plus de la moitié des jeunes naît de mai à juillet. Il faut noter que près de 70 % des hases en âge de se reproduire, tuées à la chasse durant la deuxième quinzaine de septembre, ont des levrauts non totalement sevrés. Neuf mois par an, la hase a des chaleurs tous les sept jours (sauf en cas de gestation).

La gestation dure 41 jours : la hase gestante étant souvent fécondée avant même d'avoir mis bas. Une hase peut donc avoir jusqu'à 7

portées en une année. Mais la majorité n'en a que 3 à 5 par an, pour une moyenne de dix jeunes mis à bas par femelle.

Le taux de survie des jeunes est assez faible. Environ un tiers des jeunes nés dans l'année est encore en vie à l'ouverture de la chasse. Même si elle peut dépasser les 12 ans dans la nature, la durée moyenne de vie du lièvre adulte dans une population non chassée est de 3 ans ; la chasse rajeunissant beaucoup les populations.

Quoi qu'il en soit, la fin de ce siècle est marquée par une modification des milieux : monoculture et agriculture intensive, aménagements et trafic routiers, pression de chasse, etc. Faute d'aménagements et de gestion, le lièvre est amené à décliner voire disparaître dans de nombreuses régions dont la Bretagne. Il ne reste à l'homme qu'à s'en occuper sérieusement et le Capucin pointera encore ses oreilles dans les prés.

À lire : Bulletin de l'ONC N° 204, spécial lièvre d'Europe, octobre 1995, 100 pages (ONC 85 bis avenue de Wagram 75017 Paris). À suivre : la gestion du lièvre en Bretagne. ■



Les oiseaux du marais noir sauvés par les eaux

A la botte ou à la passée, les chasses aux oiseaux migrateurs sont une tradition bien établie dans le marais noir, à Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine. Depuis une quinzaine d'années, la mise en culture du marais a modifié le milieu et dangereusement influé sur l'avifaune. Les chasseurs se sont mobilisés pour sauver cette zone humide exceptionnelle.



Le marais noir, un enjeu économique et écologique

Situé au sud-ouest de la baie du Mont Saint-Michel, le marais de Dol-Châteauneuf constitue avec ses 5000 hectares, dont le marais noir de 2000 hectares, un milieu humide exceptionnel... Occupant l'ancien estuaire de la Rance, le marais noir a été progressivement formé par le comblement de la baie, il y a près de 10 000 ans. Composé d'eau douce et saumâtre, d'alluvions et de tourbe, il résulte d'une accumulation de matière organique favorisée par l'imperméabilité des cuvettes et la proximité d'une nappe d'eau. La profondeur de la tourbe varie d'un mètre en bordure du marais jusqu'à trois mètres dans la partie ouest de la mare de Saint-Coulban. Peu propice à la culture céréalière ou légumière, le marais noir a surtout servi de prairie naturelle. Mais peu à peu les 2000 hectares

ont été le terrain de rivalités et d'enjeux économiques. Les éleveurs de bétail souhaitaient un niveau d'eau assez haut pour l'abreuvement mais assez bas pour ne pas défoncer le sol. Les chasseurs de gibier d'eau préféraient une plus longue période de mise en eau pour le maintien des anatides. Les exploitants des tourbières voulaient quant à eux empêcher le tassement de la tourbe tandis que les herbagers recommandaient également un niveau d'eau assez haut pour la croissance de l'herbe et assez bas pour faire circuler le matériel de fenaison... C'est ainsi qu'en 1986, les zones caractéristiques du marais noir, roselières et peupleraies sur roselières, ne totalisaient plus que 520 hectares soit 23 % du marais. A contrario, le maïs et les prairies cultivées dépassaient les 680 hectares soit plus de 30 % du milieu. Au milieu des années quatre-

vingts, les zones de pâture (385 ha) et de fauche (680 ha) semblaient devenir l'enjeu d'un nouvel aménagement à des fins agricoles. Lentement, le marais de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine s'asséchait. En 1981, plus de mille hectares noyaient encore périodiquement entre Châteauneuf et Dol. En 1983, la superficie inondable en hiver ne représentait plus que 500 hectares. Or, explique Yves Desmidt, technicien de la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, le marais de Châteauneuf restait la seule des zones humides proches de la baie du Mont Saint-Michel à être inondée en période hivernale. En décembre et janvier 1984, près de 378 ha pouvaient être sous l'eau dans la Petite Bruyère. Seules quelques dizaines d'hectares restaient inondables entre Roz-Landrieux et Dol, sous quelques centimètres d'eau. Faute d'inondations répétées et

durables, le marais noir perdait inexorablement ses caractéristiques de zone humide. Les spécialistes ne tardaient pas à constater une dégradation faunistique et floristique importante due à une modification du milieu. Constat de Vincent Schricke, ingénieur à l'office national de la chasse et chercheur à l'université de Rennes : deux espèces nicheuses, le Vanneau huppé et la Bécassine des marais, ne nichent plus, la fréquentation de l'avifaune a régressé, le busard des roseaux ne niche plus, les concentrations d'anatides en gagnage nocturne diminuent et se restreignent dans le temps... Ce seuil d'alerte atteint, les chasseurs ont entrepris de sauvegarder leur marais (Lire l'article page 17) en s'en portant acquéreur et en y recréant les conditions d'inondation d'une véritable zone humide favorable à l'avifaune ; maintien d'une surface en eau de novembre à mars pour favoriser à la fois les passages migratoires, l'hivernage et la nidification de certaines espèces.

De simples utilisateurs du marais de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, les chasseurs en sont devenus les propriétaires et les gestionnaires. Maîtrise de la hauteur d'eau grâce aux vannages, reprofilage des canaux et creusement de plans d'eau, pâturage extensif pour l'entretien de la végétation... Il faut ici tenir compte, tout au long de l'année, de la diversité du milieu, que ce soit les plans d'eau ou le couvert végétal, pour accueillir les oiseaux.

A chaque espèce correspond un besoin spécifique. Les canards granivores recherchent leur nourriture dans quelques centimètres d'eau pour les espèces qui se nourrissent sur pied dans les zones d'inondation (Sarcelle d'hiver) à 20 centimètres d'eau environ, pour les espèces qui se nourrissent en s'immergeant dans l'eau (Covert et Pilet). Les canards her-



Menacé voici peu d'assèchement, le marais de Châteauneuf restera la principale zone de gagnage nocturne des anatides de la baie du Mont

bivores peuvent se nourrir sur pied (Siffleur) ou sur l'eau (Chipeau) à condition que les herbiers aquatiques ne se situent pas à plus de 30-40 cm de profondeur. Les canards plongeurs (Milouin ou Morillon) recherchent leur nourriture à des profondeurs de 2 jusqu'à 10 m. Enfin les limicoles se nourrissent de larves, vers et insectes dans des sols mous et saturés d'eau... Plus les espaces inondés sont importants et de hauteurs variables, plus les oiseaux d'eau se sentiront à l'abri sur le marais.

La Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine ne vise pas seulement à refaire du marais de Châteauneuf la principale zone de gagnage nocturne pour les canards fréquentant la baie pendant l'hiver. En retrouvant les spécificités d'un milieu humide et avec les aménagements opérés (canaux élargis, dépressions), le marais noir est aussi censé accueillir les anatides en période estivale (Souchet, Sarcelle d'été et Sarcelle d'hiver) et surtout renouer avec le passé en habitant la Bécassine des marais et le Vanneau huppé en période de reproduction. Et qui dit Vanneau huppé suppose les espèces qui lui sont inféodées (Bergeronnette printanière flavole, Tarier des prés). Dans les temps à venir, Yves Desmidt espère aussi y observer le Râle d'eau dans les ceintures d'hélophytes et le Busard des roseaux qui devrait tirer parti des aménagements pour s'y reproduire et chasser! La restauration de l'écosystème pourrait également favoriser le retour de la loutre. Reconnu aux niveaux européen et international, le marais de Châteauneuf est classé en Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux. Pour préserver la richesse d'un tel écosystème, il faut bien entendu le protéger mais il convient surtout de l'aménager et de l'entretenir. C'est ce que l'Association des chasseurs de gibier d'eau et la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine ont compris depuis de longues années.

Renseignements : Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, Yves Desmidt, 6 rue André Meunier 35000 Rennes. Tél. 02.99.33.16.17. ■

250 hectares d'eau et de terre

Entretien d'un marais paraît une énorme gageure voilà encore quelques années.

C'est pourtant l'objectif avoué des chasseurs d'Ille-et-Vilaine depuis 1984, date du premier achat effectué dans le marais de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine. L'Association des Chasseurs de Gibier d'Eau d'Ille-et-Vilaine acquiert alors cinq premiers hectares en bordure de la mare de Saint Coulban. En 1985, la Fédération Départementale des Chasseurs et la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage emboîtent le pas en devenant propriétaires de 46,5 autres hectares. Au fil des ans, la réserve s'étend pour atteindre le seuil des 250 hectares en 1997! Et les négociations se poursuivent avec les agriculteurs et propriétaires de la zone jusqu'à la fin de l'année, une parcelle de quinze hectares devrait à son tour rejoindre le giron des défenseurs de la zone humide de Châteauneuf.

Aujourd'hui l'essentiel de la dernière zone inondable du marais noir est donc sauvegardé. Les projets d'acquisition portent encore sur une centaine d'hectares. Mais d'ores et déjà la maîtrise foncière permet d'entamer les travaux de restauration et de protection du milieu. L'objectif majeur de cette politique foncière est en effet de conserver et d'entretenir une zone naturelle d'expansion des crues.

Avec l'aide du Fonds de Gestion de l'Espace Rural, la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine a mis en œuvre un vaste chantier. Plusieurs défis sont à relever : d'une part la préservation et la reconquête de la qualité de l'eau « qui recèle une importance toute par-



2 km de biefs et de canaux secondaires ont été réaménagés

ticulière en ce qui concerne les productions conchyliques de la baie du Mont Saint-Michel », d'autre part la protection contre les crues et les inondations, et enfin l'accueil de l'avifaune sauvage migratrice et hivernante.

Dès les premières acquisitions, la concertation a prévalu avec les propriétaires et agriculteurs riverains. Dans le cadre d'une convention d'utilisation gratuite, la Fondation a ainsi laissé le pacage de ses terrains à des agriculteurs. Ceux-ci ne sont certes pas tenus à une obligation d'entretien mais ils ne peuvent changer ni l'état, ni la nature des parcelles qui doivent demeurer des prés.

Après accord de la Direction Départementale de l'Agriculture, une première tranche de travaux (300 000 francs) a débuté en septembre 1996 afin de réhabiliter le lit du Méleuc et de réaménager deux kilomètres de biefs et canaux secondaires. But poursuivi : améliorer les conditions d'alimentation en eau du marais, notamment en fin d'étiage, entre

septembre et novembre. Au printemps, c'est une deuxième tranche de travaux (600 000 francs) qui a été confiée à l'entreprise Aslines de Romazy : la restauration des digues (reprofilage avec des berges en pente douce). Ces digues permettent, en effet, lors des crues de faible amplitude, de stocker l'eau à l'intérieur de la dépression de Saint Coulban et par conséquent de limiter l'impact des petites crues sur les parcelles agricoles tout en stockant suffisamment d'eau à l'intérieur des terres pour intéresser l'avifaune migratrice de l'automne jusqu'au printemps.

Ces travaux d'aménagement hydraulique seront suivis en 1998 d'une troisième étape : la pose d'un barrage mobile sur le vieux Méleuc à la sortie du marais de Saint-Coulban pour contrôler les niveaux d'eau. D'année en année, le marais de Châteauneuf retrouve l'aspect et le fonctionnement d'une zone humide permettant donc d'y accueillir et d'y retenir la gent ailée d'antan. ■



La passion selon Sylvain

Sylvain Martin se passionne pour les chiens et la chasse. Après avoir découvert la pêche, il se prépare à passer son permis de chasser. Il a d'ores et déjà préparé un chenil pour y accueillir des Bassets Fauve de Bretagne. Une vraie passion qui n'étonne plus ses parents non chasseurs!



Passionné par les chiens, Sylvain Martin ne cesse de découvrir les mille et une facettes de la chasse

A quinze ans, Sylvain Martin s'est déjà inscrit à l'examen du permis de chasser. Sous ses tâches de rousseur, une âme de chasseur s'est forgée. Un anachronisme en quelque sorte dans un monde de plus en plus citadin et dans une famille qui ne compte pas un adepte de Saint Hubert. Malgré tout, Sylvain sera un coureur des bois, mais pas n'importe lequel... Il ne conçoit la chasse qu'à condition de suivre une meute de chiens courants et notamment des Bassets Fauve de Bretagne qu'il affectionne tout particulièrement!

Sylvain habite à la campagne depuis sa naissance. Il s'est intéressé à la nature avant d'avoir l'âge de raison. Et c'est à 12 ans qu'il découvre les chiens courants grâce à un voisin de Betton (35), André Ploc. Quoiqu'ayant déménagé à quelques kilomètres, à Sens-de-Bretagne, le jeune garçon poursuit son apprentissage avec le louvetier rennais et multiplie ses leçons

de cynophilie. La même année, de La Bourbansais où il a eu les honneurs du pied. Le virus de la chasse l'a définitivement conquis et il se lance à corps perdu à la

chiens

recherche d'équipages prêts à l'accepter pour une journée de chasse en plaine, en forêt et même dans les marais où il n'a encore jamais suivi une chasse... Tout le passionné! Fort heureusement nombreux sont les chasseurs à répondre à ses souhaits : l'équipage de La Bourbansais, le Rallye Armor, les Pâtures d'en haut, les Renardières, les Bords du Nantois, le Rallye dans le Vent... Il suit également quelques chasses à tir avec toujours André Ploc, Gilbert Mallet ou encore André Douard.

Les saisons défilent et Sylvain Martin fixe son choix : « *Maintenant, je préfère les chasses à courre, car j'y vois le travail de mes chiens préférés. C'est formidable de les entendre et de les voir mener.* »

Aujourd'hui, le collégien s'apprête à recevoir ses deux premières chiennes des Bassets Fauve de Bretagne bien sûr, dans un chenil qu'il a conçu et construit lui-même. Quand on entre dans sa chambre, les murs tapissés de posters de chasse sautent aux yeux. Tout comme les titres de sa bibliothèque devenue une vraie mine cynégétique, et où il puise sans cesse sa matière première. « *Je lis énormément. Les chiens, le Fauve en particulier, les équipages, les techniques de chasse, les mœurs du gibier... Tout ce qui touche à la nature et bien évidemment au monde de la chasse m'intéresse.* »

Sylvain Martin tient naturellement compte des dates d'ouverture et de fermeture pour remplir son emploi du temps. Les colliers de ses futures chiennes sont déjà accrochés à son lit. La joie transparaît sur son visage à l'idée de bientôt les voir, même s'il sait qu'il ne doit pas trop s'attacher à elles, car il y a parfois des accidents lors de traques particulièrement difficiles. C'est

avec un sourire jusqu'aux oreilles qu'il parle de ses futurs pensionnaires : « *La première est née le 14 avril. Je me réjouis de les voir chasser car elles seront prêtes pour mes 16 ans.* »

Sylvain Martin est attiré par « *l'esprit chasseur* » de ces chiens. Il aime leur style « *très requérant, d'une grande finesse de nez* ». Il se définit lui-même comme quelqu'un de calme, mais à la chasse, il est pris d'une certaine tension : « *J'adore les voir crier, chasser, amener. Je les suis généralement à pied et à cheval, j'attends avec impatience d'apercevoir l'animal.* »

Il sait que ses chiens favoris seront spécialisés entre autres au petit gibier. Son rêve serait d'ailleurs de monter un équipage de petite vénerie créancé au lapin de garenne. Ainsi donc ses loisirs tournent toujours autour du chien courant : la trompe, le cheval et le VTT (pour suivre les chasses à courre). « *Il ne vit que pour ça et ne parle que de ça,* » confirme sa mère qui accepte et comprend aisément les exigences inhérentes à la passion de son fils.

Plus tard, Sylvain aimerait avoir une activité qui lui permette de « *posséder un immense parc à lapins pour entraîner mes Bassets Fauve!* » Il souhaiterait avoir assez de chiens pour pratiquer la vénerie. Pourquoi pas l'élevage! Mais il est aussi prêt à se diversifier dans "l'environnement" : *technicien cynégétique par exemple, après avoir fait un BTS Gestion et protection de la nature ou Gestion forestière.* Pour l'instant, le collégien se crée son petit réseau de relations dans le milieu de la chasse. Il a adhéré et participe aux activités du club des Fauves de Bretagne, notamment aux brevets de chasse. Durant les concours, il adore observer les aptitudes des chiens à prendre la voie. « *Un chasseur*

au chien courant cherche le spectacle avant tout, remarque-t-il. Moi, je ne veux pas chasser que pour tuer. Je préfère de loin le chasseur qui continue de suivre son gibier coûte que coûte, même si cela prend du temps et même s'il ne l'attrape pas. C'est le cas pour les veneurs qui ne prennent pas l'animal à chaque fois. Un cerf et surtout un lièvre ont leur chance. En plus, dans ce style de sport, il y a d'avantage de menées. C'est une chasse qui respecte beaucoup l'animal et maintient une certaine éthique. »

Et Sylvain Martin pourra de surcroît y utiliser ses chiens préférés : « *Le Basset Fauve n'est pas très rapide. L'animal est moins poussé par les chiens, on a donc davantage le temps de l'apercevoir.* »

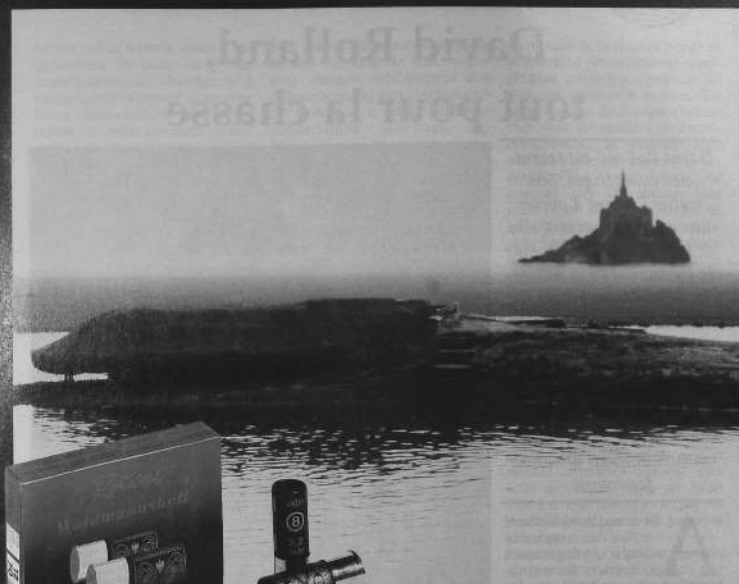
En attendant le grand jour de sa première ouverture, Sylvain Martin n'oublie pas ses études. Il espère intégrer à la rentrée prochaine un lycée agricole, avant de devenir peut-être un jour, éleveur, technicien cynégétique, ou les deux à la fois!

Sylvain Martin, La Vallée, 35490 Sens de Bretagne. Tél.02.99.45.70.98 ■

Extrait du journal de Sylvain Martin

À la poursuite d'un lièvre : « *vingt minutes après, les chiens tombent en défaut. Ils seront remis à la voie d'une vue en débouché. Mais l'animal s'est déjà fait chasser par un chien, ce qui rend la tâche très difficile. Après une heure de recherche, une vue est sonnée sur un lièvre, mais c'en est un autre. (...) Les chiens finissent par tomber en défaut définitif sur le bord de la Rance. La rosalie est sonnée. Nous rentrons au rendez-vous de chasse pour manger, pendant que certains sonnent quelques fanfares.* » ■

Rottweil



Baie du Mont Saint-Michel, Passée du matin ... L'instant Rottweil.

Moment de communion intense avec la nature, la chasse n'admet pas d'à peu près. Pour vivre pleinement chacun de ses instants magiques, un seul secret : tout doit être parfait. Tout, et surtout vos cartouches, élément essentiel de votre équipement. Pour être sûr de vous, choisissez des Rottweil.

Parce qu'ils sont avant tout chasseurs, les ingénieurs de Dynamit Nobel qui conçoivent les cartouches Rottweil et les cartouches à balle RWS sont en effet parfaitement conscients de l'importance de leur mission. Rottweil Waidmannsheil 36g., Rottweil Tiger 32 g., Rottweil spéciale chasse 32 g. bourre grasse (25), chaque cartouche Rottweil est conçue pour vous faire profiter pleinement des moments forts de la chasse.

DYNAMIT NOBEL, LA PASSION DU CHASSEUR DEPUIS 1865.

Dynamit Nobel



Vente en armurerie
Distributeur pour la France : **Bedec-Chasse**
51 rue Pierre - BP 310 - 92111 Clichy CEDEX

Documentation sur demande contre 10 F en timbre



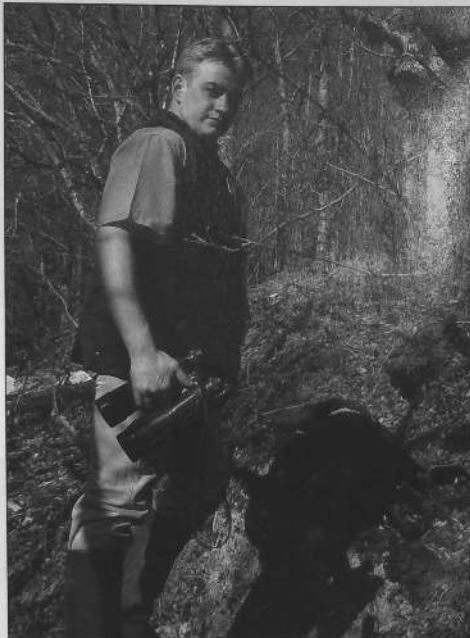
métier

David Rolland, tout pour la chasse

David Rolland est technicien cynégétique. Son métier l'amène à porter diverses casquettes. Celle de Personne qualifiée pour la protection de la nature, celle de promoteur de la chasse, ou encore celle de vulgarisateur. Ses loisirs (ornithologie, chasse, pêche, photographie) et son travail lui font passer beaucoup de temps dans la nature. Portrait d'un professionnel.

A 24 ans, David Rolland est l'un des trois cents agents cynégétiques de France. Ce technicien de la chasse fait partie des sept salariés de la Fédération des chasseurs des Côtes d'Armor, qui comprend trois personnes chargées tout particulièrement des questions cynégétiques.

Buts avoués de David Rolland : protéger les biotopes, y promouvoir la chasse, mais aussi aider les gens à mieux se comprendre : par l'information et la formation des chasseurs et de tous les amoureux de la nature (frandonneurs, kayakistes, photographes...). L'animation scolaire est également un excellent moyen pour expliquer la nature et le rôle de la chasse. Ses missions sont multiples : comptage de gibier (petit et



Un technicien de terrain au service des chasseurs costarmoricains

grand), reprise et marquage d'animaux, suivi de repeuplements, aménagements de territoires et gestion par fauche ou gyrobroyage de parcelles en friche, plans de chasse... Autant dire que la gestion des populations de gibier et des

milieux naturels l'occupe à plein temps. Quand David Rolland parle de son métier, ses yeux brillent, ses mains s'animent... Sa passion est devenue une profession : « Un technicien cynégétique passe la moitié de son

temps sur le terrain. Mais il est également là pour aider les associations de chasseurs à mieux gérer et mieux structurer leurs associations et lutter contre le morcellement anarchique de leurs territoires. » Car le maintien d'une chasse populaire en Bretagne passe par une gestion rationnelle des territoires et du gibier.

David Rolland n'est pas tombé dans la voie cynégétique par hasard. Ce "fada de la nature" comme il se définit lui-même, vient de la campagne. Passionné par les animaux, il est, à l'instar de son père, chasseur dans l'âme. C'est lors d'une animation scolaire qu'il a découvert sa future profession : « J'ai regardé la chasse d'un œil nouveau, avec ses règles, ses traditions, quand et quoi chasser sans mettre en péril telle population. Savoir de quoi se nourrissent les animaux, de quelle manière ils se reproduisent... J'ai immédiatement su comment j'allais gagner ma vie. »

Pas franchement motivé par les filières classiques de l'éducation nationale, c'est en seconde qu'il opte pour une formation plus professionnelle, pour aboutir à un BTA (Brevet de technicien agricole - niveau Bac -), au Lycée agricole de Vendôme.

Il y apprend à gérer la faune sauvage, mais aussi l'écologie, la législation de l'environnement, la biologie, les statistiques... ce dont il se sert toujours : « Ce matin encore, nous avons effectué des relevés d'abaissement de chevreuil sur la végétation d'un massif forestier, pour apprécier l'équilibre faune/flore et adapter ensuite les populations au seuil défini dans le plan de gestion. S'agit-il de privilégier la production sylvicole ou d'équili-

brer écologiquement les populations... On doit de toute façon tenir compte des intérêts des sylviculteurs et des chasseurs. » En Bretagne, il existe de fortes potentialités d'accueil du gibier, quoiqu'il ait été gravement perturbé par la modification des milieux et des activités économiques, agricoles ou industrielles.

Or gérer un milieu, c'est aussi l'adapter : « L'Est de la Bretagne pratique une agriculture intensive, il y est donc nécessaire de favoriser des zones de refuge. À l'Ouest, l'agriculture se porte moins bien, la déprise est plus importante, de plus en plus de terres sont mise en friche. Il est donc opportun et important d'y privilégier le chevreuil, la bécasse et le lapin qui auront peu d'incidences sur les cultures. » analyse David Rolland. Et d'ajouter dans son panorama de la situation : « Par ailleurs, notre fonction est de veiller à respecter certains équilibres économiques. Ainsi les dégâts du grand gibier sont pris en charge par les chasseurs. »

De son travail, David Rolland pourrait en disserter des heures. La motivation va de pair avec la qualification. En plus des stages auprès de la Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor, David Rolland a effectué son service national en qualité de volontaire à l'aide technique sur les îles Kerguelen, dans les terres australes françaises, pour le Muséum national d'Histoire naturelle. Il y a suivi une population de mouflons de Corse, et a étudié la réhabilitation de systèmes écologiques dégradés par les mammifères introduits (chat, lapin, mouton, renne). Il est vrai qu'un oiseau qui n'a jamais vu un prédateur se fait cueillir comme... un lapin.

Le monde de la chasse bouge et la fonction de technicien cynégétique, créée il y a près de 20 ans, est amenée à évoluer. De plus en plus de jeunes s'orientent vers les métiers de l'environnement, la chasse leur ouvrira-t-elle ses portes?

Aujourd'hui David Rolland ne connaît pas la réponse tant celle-ci est liée à l'évolution de la société et des milieux naturels. Le monde de plus en plus urbanisé est paradoxalement de plus en plus intéressé par les activités dites de « nature ». N'est-ce pas aux chasseurs et aux fédérations de chasseurs de montrer aux citoyens la réalité du terrain plutôt que la virtualité d'une nature sur Internet. Qui mieux qu'un chasseur connaît son territoire et les espèces qui y vivent. Qui mieux qu'un chasseur peut expliquer et démontrer que le massif armoricain n'est pas tout à fait le pays de Walt Disney, que les chevreuils ne ressemblent pas à la peluche Barmy.

Certes « il n'y a guère plus de dix techniciens embauchés par an en France, » mais David Rolland est prêt à prendre le pari que la chasse occupera toujours une large et belle place dans le monde de demain. Les techniciens cynégétiques auront probablement ajouté quelques cordes à leur arc... Ils interviendront pour des publics différents et seront les spécialistes polyvalents de l'environnement, à la fois gestionnaire, animateur, conseiller, guide... Ce qui n'est pas pour déplaire à David Rolland. Un monde qui bouge est un monde qui vit.

David Rolland, service technique, Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor, 19 rue de Brest 22000 Saint-Brieuc Cedex 02. Tél. 02.96.33.15.92. ■

métier



Pouldouran soigne son paysage

À Pouldouran, dans le Trégor, Saig Jestin a convaincu les habitants de sauver les talus de la commune. Après le lavage de cerveau par les services de l'État qui a conduit élus et agriculteurs à détruire un paysage millénaire... La tendance est aujourd'hui inversée. À Pouldouran, on reconstruit et on replante les talus !



Saig Jestin se bat depuis vingt ans pour sauver les talus de la campagne bretonne

En Bretagne, le talus a toujours fait partie du paysage. Les voyageurs grecs de l'antiquité ont été les premiers à signaler l'existence de ces montées de terre plantées d'arbres que César a d'ailleurs longuement fustigées dans ses commentaires de la guerre des Gaules. Plus qu'un élément exotique, le talus est indissociable du bocage de l'Ouest de l'Europe... Il illustre une géographie autant mentale que physique. Les détruire, c'était aussi s'attaquer à l'âme d'un pays... En voulant « faire propre », on a tenté d'éliminer une culture et d'imposer une agriculture dont on connaît aujourd'hui les limites et les désordres écologiques. Et cela a été ressenti comme tel par Saig Jestin lorsqu'il écoutait les leçons de ses

professeurs à l'école des travaux ruraux de Strasbourg. Après une spécialisation « eau » à Rennes, l'ingénieur des travaux a compris la menace qui pesait sur la Bretagne. « J'ai eu une chance extraordinaire de voir mon père faire encore en 1964 des talus à la main dans notre ferme de Bourg Blanc, déclare-t-il. Il m'a appris à aimer la terre et les talus. Tous les ans, nous devions les nettoyer à la faucille avant la moisson. » Sous prétexte d'aménagement foncier, le remembrement commençait déjà à niveler la campagne bretonne. « Il y avait un décalage entre le discours et la réalité, explique Saig Jestin. Entre 1970 et 1979, les disparitions de fermes dans les communes remembrées étaient de l'ordre de 5 % alors qu'elles n'étaient que de 2 % dans les communes non remem-

brées. Beaucoup de communes prétendaient faire un aménagement foncier. En fait, j'ai vu à peu près partout dans le Léon beaucoup plus une destruction du bocage plutôt qu'un aménagement. » Paradoxalement pendant que certains détruisaient les talus pour au mieux les remplacer par des haies brise-vent et souvent pour laisser la terre nue, d'autres s'évertuaient à sauver ce qui pouvait l'être. « À Plouarzel, j'ai vu François Causeur construire à lui seul plus de 40 kilomètres de talus tandis que de l'autre côté de la commune, on cassait tout. » Quoiqu'on en dise, il était possible pour qui voulait de préserver le paysage façonné par ses ancêtres. Bouc émissaire des technocrates, le talus était néanmoins devenu l'obstacle à une nouvelle

gestion de l'espace rural. Un paradoxe puisque de tout temps, le talus et la haie constituent des éléments de gestion que ce soit pour l'arrêt de l'érosion des terres, l'épuration de l'eau, l'alimentation des sources, la protection contre les inondations, l'ombrage des animaux, le bois de chauffage, l'équilibre faunistique...

« Dans les années 1980, à mon arrivée dans le Trégor, la destruction du bocage continuait. C'est là que je me suis dit qu'il fallait faire quelque chose à plus grande échelle et ce avec mes élèves qui seront les futurs gestionnaires du bocage breton. » Et le professeur du lycée agricole de Pommerit-Jaudy d'amoureux des talus en est devenu le défenseur et le promoteur. À force de conviction, il a obtenu l'agrément ministériel pour un module d'initiative locale sur les talus pour le Brevet de Technicien Supérieur.

Après les pourtours du centre de formation de Penn ar C'hoad à Pommerit-Jaudy, qui ont servi de travaux pratiques aux élèves, la commune de Pouldouran a montré l'exemple. Saig Jestin a entraîné à sa suite ses élèves et ses voisins agriculteurs pour préserver et reconstruire les plus beaux talus de Pouldouran. Le Conseil Général des Côtes d'Armor et la communauté de communes du pays rochois ont mis la main au portefeuille. Bilan des travaux : un circuit touristique unique en Bretagne pour un coût de 73 725 francs... totalement subventionné !

Plus qu'une animation, cette réalisation a permis aux habitants de prendre conscience de la richesse de leur patrimoine. Dorénavant, sans rien demander à personne, naturellement, ici et là, chacun prend sa pioche,

sa pelle et reconstruit un bout de talus. Saig Jestin sait qu'ici il a presque gagné la partie. « Techniquement et financièrement, construire un talus c'est facile. Il suffit de prendre un peu de terre à la pelle mécanique sur une partie enherbée de 5 mètres... Il faut ensuite surmonter le talus d'arbres et d'arbustes dont les essences dépendront du but fixé : protéger du vent, planter en bois d'œuvre ou en fruitiers. Selon ce qu'on désire, on choisira des prunelliers, ajoncs, châtaigniers, chênes, charmes, noisetiers, cerisiers, pommiers... Je conseille toujours de privilégier les essences locales. De toute façon, il n'y a pas deux talus pareils. Chacun fait comme il veut. Quatre mois plus tard, la nature a repris ses droits. » Terre et pierre, le talus breton change selon les pays et les fermes. À Pouldouran, il y en a de tous les styles. De la simple levée de terre jusqu'au talus aux parements de pierre agrémenté d'encoches pour une allée plantée. « Ici, les gens se sont enrichis avec le lin. Nous trouvons donc beaucoup de talus empierrés et

notamment une allée de cerisiers, entre deux talus maçonnés, qui a dû être plantée au milieu du dix-neuvième siècle. Au bord de l'estuaire du Jaudy, les parties murées des talus avaient une raison plus pratique. Les parties en pierre correspondent à la plus haute mer et protégeaient donc contre l'érosion. » L'initiative individuelle a donc pris le pas sur des élus souvent engoncés dans des certitudes caduques. L'élargissement ou la modification d'une route, est trop systématiquement l'occasion de détruire des talus centenaires... « Il suffirait de ranger la terre sur le bas côté, la laisser pour lui donner une forme bien verticale et la recouvrir ensuite d'un couvert végétal... » Mais la mode est aujourd'hui à la haie importée d'Île-de-France. La normalisation plutôt que l'imagination semble demeurer la consigne des « aménageurs » bretons lorsque les élus et les habitants laissent faire ! À Pouldouran, les petits mammifères, les chiroptères et les carnivores, les reptiles, les passe-reaux et les rapaces ont chacun trouvé le gîte et le couvert. ■



Les talus de A à Z...

En Bretagne, des primes étaient proposées jusqu'à récemment pour l'arrachage des talus. Aujourd'hui, la tendance est plutôt à la protection et à la rénovation. Les aides, soumises à diverses conditions, proviennent à la fois des Conseils généraux et de l'Union européenne.

Côtes d'Armor

Il existe encore des primes à l'arrachage pour les travaux fonciers. Elles sont de 20 %. Les aides ne sont disponibles qu'à titre collectif :

- haies (min. 100 mètres) : 60 % des fournitures (sur facture HT)
- talus (min. 30 m.) : 60 % des travaux (sur facture HT)
- boisement (min. 20 ares) : 60 % des fournitures (sur facture HT)

Renseignements : Conseil général (Mme Keryer Td, 02.96.62.27.10)

Finistère

Il n'y a plus de prime à l'arrachement, mais des aides collectives et individuelles sont disponibles, à hauteur de 80 % du devis HT. Ces aides (cumulables) sont les suivantes :

- haies (longueur mini. : 100 m) : forfait de 9 F/m
- talus (longueur mini. : 100m) : 20 Fm. (maximum)
- petit boisement (mini. 1.000 m², maxi. 4 ha) : 2.000 F/ha.

Renseignements : Conseil général, tél. 02.98.76.20.20

Morbihan

Il n'y a plus de prime à l'arrachement, sauf pour les travaux fonciers. Des aides existent, mais uniquement pour les collectivités. Ces aides varient selon l'emplacement des collectivités.

Pour celles situées en zone Morgane II :

- haies : 9 F/m.
- talus : travaux financés à 70 %
- bosquets : 100 Fare (taux maxi. : 80 %)

Pour les autres, les haies plantées bénéficient d'aides à hauteur de 10 F le mètre linéaire. La rénovation de haies et la création de talus donnent droit à 50 % de subventions.

Renseignements : DDA M. Sichen Td, 02.97.68.21.56 (poste 21-15), Conseil général M. Allainoux Td, 02.97.54.82.93.

Ille et Vilaine

Il n'y a plus de primes à l'arrachage. Il y a des aides (à titre collectif) pour les formations boisées, destinées aux cantons situés dans la zone Morgane II. Quand il s'agit d'aménagements fonciers, ceux-ci doivent avoir un but cynégétique, associé à un certain alignement. Le Conseil général achète végétaux et paillages, et paye les prestations techniques.

- haies : 9 F/m
- peupliers : 5,5 F/m
- bosquets : de 55 à 100 Fare selon le type d'espèce

Renseignements : Chambre d'agriculture ou DDAF (aménagement fonciers) M. Chardon Td, 02.99.28.21.43.



Loire Atlantique

Il n'y a plus de primes à l'arrachage sauf pour les aménagements fonciers.

Les aides sont de 6 F/m et s'adressent aux agriculteurs. Elles sont financées par le Conseil général.

Renseignements : Conseil général M. Henri Td, 02.40.13.20.45

Remarque : Il faut préciser que les aides accordées pour les haies et boisements varient selon les espèces. Quand elles ne sont disponibles qu'à titre collectif, il faut se renseigner auprès de sa commune.

Par ailleurs, il existe des dispositions nationales datant du 28.04.95 (décret n°95-488 et arrêté sur les plantations linéaires) sur la protection des boisements linéaires hors forêt et le régime fiscal qui s'y rapporte. Des aides à la reconstitution et à la plantation de formations arborées (haies), et aux travaux d'entretien, peuvent ainsi être obtenues.

Ces aides proviennent de l'Etat. Elles vont de 20 à 50 % du devis agrés. Les conditions d'attribution varient selon la qualité du demandeur (propriétaire, exploitant agricole ou collectif). Ces mêmes demandeurs doivent s'engager sur certains points, notamment l'entretien.

Visite guidée et lectures conseillées

Circuit des talus et des rouloirs à lin, (laureat du trophée des communes), 22450 Pouldouran. Renseignements : 02.96.91.57.48, ou 02.96.91.36.31.

Skol ar C'hleuzoù - À l'école des talus, Saig Jestin, 34 pages, 35 francs. (+10 francs de port), Park an Ti Moc'h, 22450 Pouldouran.

Haies, billis et bosquets, Union nationale des fédérations départementales des chasseurs (48 rue d'Alsée 75014 Paris), 32 pages, 32 francs (+ 8 francs de port).

Les talus du bocage, Institut pour le développement forestier, 56 pages, 60 francs (+ 35 francs de port) IDF 23 avenue Bosquet 75007 Paris. ■



La chasse, un privilège royal disputé

Originaire de Rennes, Armelle Plessix a consacré son mémoire de fin d'études universitaires à la législation cynégétique sous la Monarchie et la révolution française. Dans ce premier article, elle traite des chasseurs du droit de chasse avant 1789.

Atribut de la royauté, le droit de chasse sous la Monarchie française appartient au roi qui ne le concède qu'à titre de privilège. Parmi les rois occupant une place prépondérante dans les annales cynégétiques se distinguent : Louis XI, François Ier - surnommé le Père de la Venerie par du Fouilloux -, Henri IV, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. Outre l'attrait cynégétique manifesté par ces rois, une volonté de centralisation explique l'abondance et le durcissement progressif des dispositions. L'ordonnance de 1396 marque un tournant décisif en posant le principe de l'interdiction de chasser aux roturiers. Charles VI défendait expressément aux non-nobles, non dotés de privilèges ou non pourvus de permission accordée par des personnes qualifiées, de chasser les bêtes

ou les oiseaux. Toutefois, il permettait la chasse aux gens d'Eglise qui détenaient ce droit par lignage ou par titre ainsi qu'aux bourgeois vivant de leurs héritages ou de leurs rentes. Le but poursuivi par le roi était de s'allier la noblesse pour mieux la dominer. C'était également un moyen d'empêcher les paysans et les artisans redevables d'impôts de s'accorder des loisirs au détriment de leurs travaux. François Ier dans son ordonnance de mars 1515 se montra très respectueux des droits de l'aristocratie et reproduisit ce grand principe admis en 1396. Dans l'ordonnance d'août 1669, élaborée et peaufinée par Colbert, Louis XIV réitéra cette interdiction avec, cependant plus de sévérité, puisque seuls les seigneurs, gentilshommes et nobles pouvaient y prétendre. Les non-nobles, dont les bourgeois vivant de leurs rentes et possessions, n'avaient plus la faculté de jouir de ce droit.

Sous des considérations de protection des récoltes, de conservation du gibier, la législation octroyait donc aux nobles des privilèges honorifiques. Le plus exorbitant d'entre eux se révélait être le droit de garenne. Les bénéficiaires de ce droit pouvaient en jouir sans restriction de temps et de manière exclusive. Les propriétaires voisins n'étaient pas habilités à tuer les lapins qui, s'échappant des garennes, venaient ravager les récoltes. Ils pouvaient seulement demander des dommages et intérêts. Les réclamations en réparations étaient systématiquement déboutées par le tribunal lorsque le seigneur démontrait qu'il n'y

avait pas plus de gibier que le fief ne pouvait en contenir. Ce principe d'indemnisation, nullement contesté, n'aboutissait donc que rarement. Face aux plaintes grandissantes des paysans, Louis XIV limita l'établissement de nouvelles garennes et ordonna la destruction des terriers se trouvant dans les capitaineries. Le droit de chasse pouvait parfois servir de prétexte pour imposer des devoirs ou des charges supplémentaires. Dans la forêt de Paimpont, les sujets de la baronnie de Gaël étaient tenus « d'aider à faire la hue tant aux loups qu'aux autres bestes quand ils en sont requis, à peine d'amende. » Une levée de la dime dite "des chiens" existait dans la paroisse de Guern et ses environs. Elle était théoriquement affectée à la nourriture des chiens pour la chasse aux loups et autres bêtes.

Afin de réfréner les excès que pouvait engendrer cette passion nobiliaire, des mesures restrictives étaient mentionnées. Le roi conservait des domaines réservés pour la chasse : les forêts de la couronne et les capitaineries, également dénommées "les plaisirs du roi". En Bretagne, sept maîtrises royales étaient recensées : Nantes, Gâvres de Rennes, Fougères, Villecar-tiers, Vannes, Carhaix, auxquelles s'ajoutaient les gariés de Quimperlé et de Bosquen. Les nobles et les seigneurs devaient détenir une autorisation royale et personnelle pour chasser en ces lieux. Une série de servitudes grevait les propriétés situées dans l'étendue des capitaineries et dans une zone périphérique. Au fil des siècles, les mesures étaient devenues de plus en plus vexatoires.



Cette restriction concernait également les espèces de gibiers prohibés - dont le cerf, gibier royal par excellence -, les modes de chasse, les époques d'interdiction de chasser.

Les prescriptions royales ne prévoyaient que peu d'exceptions aux dispositions d'interdiction de chasser des non-nobles. Sous certaines conditions, les domestiques des gentilshommes souffrant ou âgés de plus de 60 ans, les serviteurs des veuves et des seigneurs ecclésiastiques pouvaient prétendre chasser. Strictement réglementée, la chasse était donc l'apanage des rois et de la noblesse.

De fait, cependant, coexistait une chasse dite roturière. En effet, une tolérance était admise pour les chasses particulières, telles que la chasse aux oiseaux de passage, la chasse en zone de montagne... La survivance des coutumes locales, auxquelles se référaient également cette pratique de la chasse. À titre d'exemple : une déclaration de la vicomté de Donges énonçait «... pareillement lesdits hommes dudit bailliage de Crèvy (La Chapelle-Caro NDLR) ont droit et privilège et sont en possession de tout temps d'avoir et tenir chiens, (...) et de giboyer es lièvres et lapins ezdits siefs, sans que personne les puisse empêcher... »

Malgré le principe d'interdiction de chasser allant à l'encontre des non-nobles, renforcé dans l'ordonnance de 1669, certaines

catégories de personnes passaient outre. Possédant souvent un bien à la campagne, les bourgeois, les personnes vivant de leurs rentes ou exerçant une profession libérale, les commerçants, les artisans entendaient vivre selon un mode nobiliaire et s'octroyaient le droit de chasser. Bien que contesté par le droit

interdire la chasse à vos curés si vous passez votre vie à leur en donner l'exemple? - Sire, répondit-il, pour mes curés la chasse est un défaut, pour moi c'est celui de mes ancêtres. »

Soucieux de faire respecter leur autorité, les souverains avaient mis en place un système répressif caractérisé par la diversité des peines et son extrême sévérité. Jusqu'en 1669, la peine capitale pouvait être requise contre un braconnier. Pour accréditer ce fait, l'évêque de Syssel avait tenu ces propos du vivant de Louis XI : « il était plus rémissible de tuer un homme qu'un cerf ou un sanglier... »

Les pénalités applicables, plus vexatoires dans le domaine royal, atteignaient les coupables soit dans leur personne - peine capitale, fustigation, emprisonnement, bannissement - soit dans leurs biens - amendes, confiscations. Le simple fait de chasser d'une personne ne disposant pas de ce droit l'exposait à une amende arbitrairement évaluée en fonction de la qualité du délinquant (art. 16 de l'ordonnance 1515).

L'ordonnance de 1669 fixait cette amende à 100 livres et en cas de récidive au double avec 3 heures de carcan le jour du marché. En raison du caractère arbitraire de certaines dispositions, la répression des contrevenants à la loi s'exerçait donc plus fortement pour les couches les plus modestes. Cependant les braconniers restaient, semble-t-il, fidèles à leur devise : « pas vu, pas pris ».

Armelle Plessix



CONFÉRENCE DE L'ORDONNANCE DE LOUIS XIV. SUR LE FAIT DES EAUX ET FORETS.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : À tous préfens & à venir, Salut. Quoique le déf. ordre qui s'étoit glissé dans les Eaux & Forêts de notre Royaume fût si universel & si inveteré, que le remède en paroissoit presque impossible, néanmoins le Ciel a tellement favorisé l'application de huit années que Nous avons données au rétablissement de cette noble & précieuse partie de notre Domaine, que nous la voyons aujourd'hui en état de reflourir plus que jamais, & de produire avec abondance au Public tout les avantages qu'il en peut espérer, soit pour les commo-

Tout I.

canon, les gens d'église se livraient avec ardeur à l'exercice de la chasse, en invoquant leur origine sociale ou s'appuyant sur de « bonnes causes » pour justifier leurs actes. Louis XV prit à partie Mgr Dillon, évêque d'Évreux, ardent chasseur. « Vous chassez beaucoup Monsieur l'évêque, j'en sais quelque chose ; comment

Catherine cravache la vie

Catherine Farvacques devait fatalement se consacrer à la peinture. Fille d'un portraitiste et d'une aquarelliste réputés originaires du Nord de la France, elle a cependant fait un détour par la section vidéo des Arts Déco avant de reprendre le pinceau familial.



Attirée par l'image, avant toute autre chose, Catherine Farvacques a succombé à la tentation de tout cumuler, la pellicule et les tubes de couleur, le pinceau, la plume et le crayon. Un eclectisme qui ne l'apparente en rien au velleitaire. Car l'artiste aime tout avec passion. Une gourmandise insatiable qui lui confère l'énergie indispensable pour courir les bois et les rendez-vous hippiques. Car la jeune femme est aussi chasseresse de septembre à février et cavalière lorsque débute la saison des concours d'obstacles!

Invitée en Bretagne, elle y est restée naturellement. Heureuse d'y vivre et d'y travailler depuis huit ans et reconnaissante à ses amis de lui avoir fait découvrir la chasse, un univers de mouvements et de senteurs, d'instantanéité et de couleurs. Une ambiance sylvestre qui a converti Catherine Farvacques à la petite vénerie. « J'aime les modes de chiens normands. Leurs attitudes, leurs expressions m'intéressent et j'essaie de peindre la réalité telle que je la vois. » Beagles, Griffons, Anglo-Français, Porcelaine... Ils courent, ils courent pour le plus grand bonheur du peintre qui remplit sa gibecière de scènes merveilleuses. « Et lui qui peintre, le gibier m'intéresse peu et je n'y touche pas vraiment, hormis le cochon qui m'apparaît comme un animal extraordinaire. Mais en fait que chasseur, tout en conservant le droit de tirer ou de ne pas tirer, mon choix va vers l'animal qui me semble le plus beau. Mais j'aime surtout les Anglo-Français, les Beagles et tous les autres chiens pour leurs couleurs, les reflets du soleil sur le poil, leurs mouvements et leurs expressions lorsqu'ils chassent. »

Honneur donc au chien modèle dans la lumière matinale d'un automne en Bretagne! Avec un art du détail minutieux qu'elle rehausse avec une technique du cadrage inspirée par le cinéma, l'artiste concentre ses efforts à reproduire un instant, une impression fugitive. Ces toiles sont autant de scènes saisies au vol... lorsqu'un chien prend la voie, lorsqu'il lutte au milieu de la meute, lorsqu'il s'abandonne au repos. Le monde est là, vivant, bondissant, hurlant, suant, sanglant. Instants, qui ne sont pas perdus, grâce à la magie de cette chasseresse d'images! Catherine Farvacques est à sa manière une primitive, guidée par un instinct sciemment cultivé, instruite par une nature où elle s'immerge avec délectation. Et lorsque le mauvais temps l'éloigne des bois, l'artiste, réfugiée dans son atelier, leurre son monde avec des Natures mortes où les pommes sont à croquer et le vin à boire.

À découvrir ses tableaux, on croit entendre battre son cœur, on croit voir bondir l'animal hors du cadre, on se dit que Catherine Farvacques a dû voir passer la Chasse Artiste, une nuit de premier novembre, dans les bois de Tanouarn.

Catherine Farvacques, visite de l'atelier sur rendez-vous à Dinzig (35), Tél. 02-99-69-72-24 - expositions au festival de Dinanport et en août et septembre au « Complexe des arts » à Saint-Servan (35) rue Georges Clémenceau, 35400 Saint-Servan. ■

REGARD



La voie



Le repos au chenil

REGARD



L'attente du départ



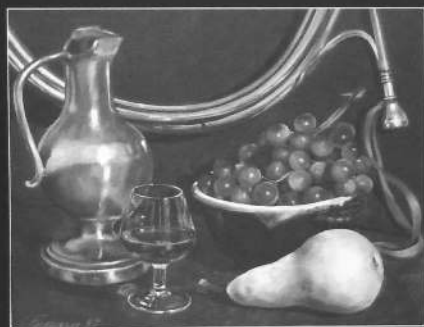
La meute. Plume, pinceau ou crayon, différents outils pour retranscrire cette vitalité et cette force unies dans un même mouvement. Chaque chien y a sa place, son caractère, ses qualités qu'il exprimera au moment voulu.

Catherine Ferrotogues

REGARD



La chasse, aussi un art de vivre : le bonheur des plaisirs simples, la beauté des objets témoins d'une passion.



plaisir



Les quatre saisons des frères Jaguin

A la Ville Blanche, près de Lannion, Jean-Yves et Daniel Jaguin cuisinent selon les saisons, respectueux des traditions du Trégor où ils ont repris le restaurant familial fondé en 1932 par leur grand-mère. Histoire d'une passion de la gastronomie qui est aussi un art de vivre et un hommage au temps passé.



Jean-Yves et Daniel Jaguin sont aussi deux jardiniers hors pair

Une étoile au guide Michelin, une étoile au Bottin Gourmand, une toque au Gault-et-Millaut, deux points au Champérad... Daniel et Jean-Yves Jaguin font l'unanimité des critiques gastronomiques depuis qu'ils ont repris en 1990 le flambeau familial du restaurant de La Ville Blanche à quelques kilomètres de Lannion (22). Après un tour de France, les deux frères sont revenus au pays, Daniel en 1986 et Jean-Yves en 1990. Depuis lors, le restaurant fondé par la grand-mère en 1932, date de la construction de la route départementale à Rospez, connaît une nouvelle jeunesse. À 33 et 37 ans, les frères Jaguin ont déjà acquis une bonne réputation mais la notoriété ne leur est pas montée à la tête. Leur bonheur est d'être ici, de cuisiner les produits du ter-

roir, de cueillir la salade, le thym et le romarin dans un jardin ouvert à la clientèle. À La Ville Blanche, la cuisine reste ancrée dans la tradition et fidèle aux saisons. « Toutes nos herbes proviennent de notre jardin, explique Jean-Yves Jaguin. Nous avons une cinquantaine de variétés mais nous cultivons aussi nos salades et quelques autres légumes que nous démarrons en serre avant de les mettre en pleine terre. » Même les fleurs, qui décorent la salle, sont cueillies à Rospez. Endives, choux, châtaignes, champignons, céleri, pommes, aïrelles... Les fruits et légumes du pays accompagnent des plats qui soulignent les richesses du Trégor. Soupe de poule faisane, râble de lièvre au genièvre, perdreau aux choux, pigeon à l'étouffée... « Pendant la saison de chasse, tout cuisinier prépare le gibier avec beaucoup de plaisir, tout comme il attache de l'importance à la saison de pêche. Nous avons voulu conserver cette tradition saisonnière, ne pas tout mélanger, cuisiner n'importe quoi n'importe quand. » De septembre à janvier, les souvenirs de chasse inspirent toujours Jean-Yves, inconditionnel des plats mijotés et nostalgique d'une enfance en liberté. C'est Jean Dagorn, voisin de la famille, qui lui a ouvert les portes d'un monde aujourd'hui disparu. « Les boules, la pêche, la chasse, la danse des lapins au clair de lune, le vol des oiseaux... Jean Dagorn m'a appris tout cela. Il n'avait pas besoin de beaucoup de matériel. Il prenait son couleau, coupait une branche de noisetier, sortait un bouchon et du fil de sa poche, et attrapait tout ce qu'il voulait là où quelques instants auparavant un pêcheur bien outillé était déjà passé. »

PLAISIR

Alors que la plupart des enfants joue avec un chat, un chien ou un hamster, Jean-Yves Jaguin avait un renard! « C'est Jean qui me l'avait apporté. Je l'ai nourri au biberon. Petit à petit, il s'est adapté. Il avait son terrier derrière la maison et revenait vers moi dès que je l'appelais ». Une histoire parmi tant d'autres car le mentor de Jean-Yves Jaguin était un diable d'homme, toujours sur les routes et par les champs pour préparer son jour de gloire, le dimanche des Rameaux à Guingamp où les sauvagniers bretons affluaient pour vendre leurs peaux.

Jean Dagorn et son apprenti composaient un équipage pittoresque, les pièges dans un sac, les Fox dans les pattes, mais rarement le vieux fusil à chien dans les mains. « Il disait qu'il n'avait pas besoin d'un grand fusil car il se rapprochait trop des animaux. »

Impossible même pour un fin ouïe de tromper cet extraordinaire connaisseur de la nature. « Je l'ai vu déterrer un rat musqué à mains nues, piéger une martre en cassant un œuf dans un sapin, sortir un lapin avec une ronce qu'il faisait tourner dans la garenne, bloquer un renard toute une nuit en posant un poste de radio allumé devant l'entrée du terrier puis revenir le lendemain matin pour l'attraper. Il savait lorsque le renard avait délogé un blaireau pour lui ravir son terrier en ramenant une carcasse de poulet dans son trou... »

Cuisinier à ses heures, le bonhomme était aussi farceur. Un pâté de renard pouvait ainsi devenir un lièvre succulent pour un palais innocent! Mais Jean-Yves et Daniel Jaguin ne cèdent pas à cette facétie et la terrine de lièvre servie à la Ville Blanche est bel et bien confectionnée dans les règles établies par leur grand-père!

Jean-Yves et Daniel Jaguin, La Ville Blanche, RD 786, 22300 Lanvilon. Tél. 02.96.37.04.28 / Fax 02.96.46.57.82. ■



Jean Dagorn photographié à Rospez, quelques mois avant sa mort en 1979

Râble de lièvre au genièvre

Temps de préparation : 2 h 30. Ingrédients pour quatre personnes : 2 râbles de lièvres de 800 grammes, 2 décilitres d'Anjou rouge, 30 grammes de carotte, thym, laurier, une gousse d'ail, 50 grammes d'oignon, 100 grammes de beurre, un décilitre fond de volaille, 5 grammes de baie de genièvre, 10 grammes de moutarde forte, 40 grammes de gelée de groseilles, sel, poivre.

Préparatifs : 25 minutes + 24 heures de marinade + 2 h 30 de cuisson.

1. Mettre les cuisses de lièvre à mariner pendant 24 heures avec le foie, carottes, laurier, thym, ail, oignon dans un décilitre de vin d'Anjou et les baies de genièvre.

2. Égoutter les cuisses et les colorer légèrement sur feu vif, comme pour un civet, dans une casserole avec 20 grammes de beurre, ajouter la marinade, les aromates, porter à ébullition, couvrir et laisser cuire doucement pendant deux heures.

3. Prélever le jus de cuisson de la préparation N° 2, laisser réduire de moitié, colorer légèrement les râbles de lièvres dans une poêle avec 30 grammes de beurre, assaisonner sel et poivre, garder au chaud, déglacer la poêle avec 30 grammes de beurre, déglacer la poêle avec le fond de volaille, mélanger au fouet pour gratter tous les sucs, réduire de moitié, ajouter la composition N° 2, laisser réduire de moitié, monter au beurre restant 50 grammes, ajouter la moutarde et la gelée de groseilles, vérifier l'assaisonnement.

4. Finition : mettre les râbles 2 minutes au four à 250° les découper en aiguillettes sur les assiettes bien chaudes, ajouter le jus, accompagner de champignons du moment.

Conseil du sommelier : Côte Rotie 1992 Louis Drevon.

Daniel et Jean-Yves Jaguin



ABONNEZ-VOUS À L'OPTION

SEASONS

LA CHAÎNE DE LA CHASSE,
DE LA PÊCHE ET DE LA NATURE.

À l'affût de tout ce qui bouge dans le monde de la pêche et de la chasse, SEASONS s'adresse à des passionnés jusqu'alors peu considérés par la télévision. Au programme, des émissions d'information, de formation, de découverte, mais aussi des témoignages, des histoires naturelles. SEASONS mise sur la qualité de ses programmes et investit notamment dans la production de séries et de grands reportages. Avec SEASONS, les saisons de la pêche et de la chasse seront riches et captivantes... mais surtout, elles ne s'arrêteront jamais.

SEASONS est une chaîne proposée en option (30 F par mois) à ceux qui s'abonnent à CANALSATELLITE NUMERIQUE. CANALSATELLITE NUMERIQUE, c'est un bouquet de chaînes à thèmes à partir de 98 F* par mois. Pour vous abonner à CANALSATELLITE NUMERIQUE, rendez-vous chez un des 3 000 revendeurs TV agréés, à votre service dans toute la France.

Liste des revendeurs TV agréés au 0 803 804 804 (1,49 €/min) ou 3615 CANALSAT (1,29 €/min).

* Hors coûts liés au terminal numérique et à la réception.

BOX ANCIEN

NUMERIQUE

BIENVENUE SUR LA TELE DONT VOUS REVIEZ **CANALSATELLITE**



équipements

Plus vrai que Nature !

Installé à Loyat, près de Ploërmel, dans le Morbihan, Jean-Jack Massot tanne, découpe et coud le cuir. Il est aussi taxidermiste.

Oiseaux, petits et grands mammifères, reptiles et poissons retrouvent une nouvelle jeunesse dans son atelier. Du massacre de chevreuil à la vache championne, presque toute la gent animale peut être conservée...



Jean-Jack Massot a été le premier titulaire du CAP de taxidermiste en Bretagne

Jean-Jack Massot n'a jamais baissé les bras. Et lorsque la crise économique met un terme à quatorze ans de bons et loyaux services dans une tannerie d'Illec-Vilaine, de salarié le taxidermiste devient artisan. Par passion et avec raison, il demeure attaché à un métier dont il a inauguré le diplôme. C'était en 1984. Après deux ans de formation en entreprise, Jean-Jack Massot est l'unique représentant de la Bretagne à la première session du CAP de Taxidermie à Paris. « Nous étions 19 inscrits, 16 à se présenter à l'examen et 12 à l'avoir obtenu, se souvient-il. À l'époque, les taxidermistes souhaitaient réglementer la profession pour obtenir une reconnaissance officielle du métier par les pouvoirs publics mais aussi pour limiter la prolifération d'artisans non qualifiés. »

Aujourd'hui, le nombre des taxidermistes bretons a été divisé par deux... Mais la raison en incombe à une réglementation draconienne qui a sensiblement réduit le volume d'activités. Inutile de ramasser un rapace ou un écureuil écrasé sur le bord de la route, la loi en interdit la naturalisation! L'intégrisme écologique est passé par là. Il fallait donc une belle dose d'énergie à Jean-Jack Massot pour résister aux pleureuses consulaires lui conseillant le chômage plutôt que l'entreprise individuelle. « Je sais qu'il y a du travail en Bretagne si on a un tant soit peu l'esprit d'initiative, assure le jeune artisan. À mon activité principale qui reste la taxidermie, j'ai pensé ajouter une activité cuir. Il y a en effet de moins en moins de bourreliers pour fabriquer ou réparer les cartouchières et la petite sellerie... »

Une remarque fort à propos puisque Jean-Jack Massot avait dû, voici quelques années, se résoudre à concevoir et réaliser une cartouchière adaptée à ses propres besoins. Rien ne vaut l'avis d'un praticien. De fil en aiguille, le taxidermiste a donc coiffé la casquette de bourrelier pour les besoins de la clientèle. « J'aime bien l'originalité, le sur mesure qui correspond à chaque personne... ». Et pour preuve, le voilà qui ajoute une pochette à la cartouchière d'un bécassier pour le grelot du chien d'arrêt, un rabat pour trois étuis de balle pour différencier les cartouches, un cache-boucle de ceinturon, une gravure de bécasse pour l'un, une série de lapins pour l'autre. Hormis le collet dans lequel on découpe ses lanières de cuir, le client choisit ses options, du nombre de tubes à leur emplacement. Avec Jean-

équipements

Jack Massot, c'est... comme on veut!

« Je pense d'abord à l'utilisateur quand je fabrique un objet. Il faut donc qu'il soit utile, pratique, solide et original. Ce n'est pas la peine de refaire ce qui se distribue dans le commerce. » Fort de son savoir-faire, Jean-Jack Massot garantit toutes ses pièces dix ans. « Si une couture lâche dans deux jours ou dix ans, je la refais gratuitement. » Il en est de même pour les pièces naturalisées... à l'exception des mites, ennemi N°1 du taxidermiste. « Un œuf de mite peut éclore après quatre années d'incubation... Je conseille donc de traiter en permanence s'il y a un doute sur la présence de mites dans une maison. »

Jean-Jack Massot aime le travail bien fait. Il n'avoue aucune inclination pour la société du tout jetable. « Il est impossible de refaire un animal mort à l'identique de son vivant. Mis côté à côté, on verrait les différences. Mais il faut une approche la plus vraisemblable, la plus vivante possible. » Pour ce faire, le taxidermiste prend des mesures au mm près et va parfois jusqu'à déconseiller la naturalisation pour des raisons techniques ou sentimentales. « Pour un chat ou un chien, il est préférable de faire réaliser un beau poster car au bout de quelque temps l'animal naturalisé devient insupportable aux yeux de ses maîtres et finit au grenier. »

Selon l'espèce, il conserve la peau, le crâne et les os des membres. « Pour les renards, je travaille à partir d'une forme en mousse de polyuréthane que je mets aux proportions de l'animal. » Fini en effet le temps des empailleurs, le taxidermiste n'a aujourd'hui plus recours à la paille porteuse de parasites. « J'utilise des formes de mousse pour la morphologie que je remon-



Le taxidermiste de Loyat est aussi devenu bourrelier pour satisfaire les besoins de sa clientèle

te avec de la fibre de bois, de la filasse et du fil de fer. Les délais de montage vont selon l'animal et la posture de plusieurs heures de travail à plusieurs semaines. » Il ne s'agit pourtant là que de la phase finale. Auparavant, l'animal aura subi une longue série de manipulations : dépouillage, dédoubleage des oreilles pour les rendre rigides, traitement des os dans un bain d'eau oxygénée, congélation, bain pour gonfler la peau, écharnage, bain pour dégorger, bain de tannage (de trois jours pour une foulie à quatre semaines pour un sanglier), shampooing, rinçage, égouttage à l'ombre, montage, façonnage, séchage et maquillage. « Chaque étape est importante, souligne Jean-Jack Massot. Le tannage sera meilleur si l'écharnage a été bien fait. L'égouttage doit se faire à l'ombre pour que le soleil ne sèche pas la peau. Lors du montage, les épingles doivent être bien posées pour éviter que le cuir ne se rétracte... À chaque fois, que ce soit un oiseau, un mammifère, un

reptile ou un poisson, il faut prendre son temps. » Chasseur depuis l'âge de seize ans, Jean-Jack Massot a toujours autant de plaisir à naturaliser. Pourtant il s'est départi de son esprit de collectionneur. L'important est désormais de bien faire plutôt que de beaucoup faire. Chaque pièce est et doit rester unique. Aujourd'hui le chevreuil a détrôné le renard au hit-parade des trophées tandis que les oiseaux jouissent d'une piètre réputation. « La peau de la bécasse est fine comme du papier à cigarette mais elle se tanne parfaitement bien. Les gens pensent aussi à tort que les plumes ne tiennent pas. Si le cuir a été dégraissé et les plumes lavées puis séchées (avec de la féculé et un sèche-cheveux) il n'y a pas de raison qu'elles tombent. » Quant aux poissons, ils retrouvent eux aussi de nouvelles couleurs sous les doigts de ce magicien de la nature. Jean-Jack Massot, naturalisation-tannage, Létéhan, 56800 Loyat. Tél. 02.97.93.05.76. ■



vu et entendu

GARDERIE ET FÉDÉRATION

Les rapports entre les Fédérations Départementales des Chasseurs et l'Office National de la Chasse demeurent marqués par le nouveau statut régissant le personnel de la garderie. Votée à l'unanimité au congrès national des 25 et 26 mars, une motion a été soumise aux fédérations départementales tenant leur assemblée générale au printemps.

Les Fédérations s'insurgent contre le caractère ambigu de l'interprétation par le Ministère de l'Environnement et tous les représentants de l'État, des textes du 6 décembre 1995 modifiant leur statut et régissant leurs nouveaux rapports avec la garderie, ambiguïté à l'origine d'un climat détestable. Seuls organismes incontournables, définissant et mettant en œuvre la politique cynégétique, elles revendiquent la restauration indispensable de leur autorité.

Elles demandent au gouvernement de mettre en place, avant le 30 mai, une commission de médiation, présidée par un médiateur indépendant, composée à parts égales de représentants des Fédérations et des Pouvoirs publics et qui aura en charge de formuler des propositions, notamment sur le fonctionnement de la garderie et la réorientation des flux financiers provenant de la redevance cynégétique acquittée chez le percepteur, propositions qui seront soumises au congrès de juillet 1997.

À défaut de la mise en place de cette commission, elles décident de suspendre le paiement de leur participation aux frais de fonctionnement prévus par l'arrêté ministériel du 6 décembre 1995, intéressant le corps de garderie. ■

CPNT

Le mouvement CPNT a tenu une réunion régionale le vendredi 2

mai à la Maison de la Chasse à Rennes en présence du secrétaire général de CPNT Jean Saint-Josse et de Jean-Louis Bernie, conseiller régional des Pays de Loire. Le délégué régional Jean Gilet a abordé le problème posé par NATURA 2000 et ses effets « néfastes » dans le monde rural. « La preuve est faite que sur les sites expérimentaux, a-t-il déclaré, la perturbation est déjà interdite ».



MM. Lopez, Pilard, Gilet, Saint-Josse et Bernie ont animé la réunion CPNT à Rennes

Deuxième point à l'ordre du jour : les élections régionales de mars 1998. MM. Saint-Josse et Bernie estiment que les chasseurs bretons ne doivent pas laisser passer cette opportunité. Selon eux, il faudrait constituer une liste par département, en axant le débat sur la préservation de l'espace rural, pour obtenir 4 élus (5% des voix). L'Ille-et-Vilaine et les Côtes d'Armor ont d'ores et déjà accepté de préparer une liste. La décision est encore en suspens dans le Morbihan et le Finistère, départements non représentés à la réunion de Rennes. « Il nous reste 10 mois, a dit Jean Gilet, ce n'est pas long. ■

ÉPAGNEUL BRETON

La XXe exposition nationale de championnat et d'élevage du club de l'épagneul breton aura lieu à Loudéac (22), le dimanche 17 août. La fête débutera à St-

Caradec (6 km de Loudéac) le samedi 16 à 8 h, par un concours ouvert sur caillies des blés et un test d'aptitudes naturelles. L'exposition nationale commencera, elle, le dimanche 17 à l'hippodrome de Clouet. Début des jugements à 9 h et proclamation des résultats à 14 h. Les chiens pourront concourir dans six classes :

- ouverte (âge mini. : 12 mois)
- travail (âge mini. : 12 mois)



- beauté (réservé aux champions nationaux ou internationaux)
- débutant (de 9 à 12 mois)
- vétérans (à partir de 7 ans)
- lot d'élevage (5 chiens par lot)

Les différentes épreuves sont réservées aux chiens inscrits au L.O.F. et vaccinés contre la rage. Coût de l'engagement : 100 F par épreuve.

Cette XXe nationale sera, pour le Club de l'épagneul breton, l'occasion de revenir au berceau du club (90 ans après) et de rendre hom-



vu et entendu

mage à son fondateur Arthur Enaud.

C'est en 1907 que ce grand utilisateur jusqu'alors de chiens d'arrêt anglais, fut séduit par le travail et l'intelligence d'une petite chienne bretonne blanche et marron. Il décida de rénover cette race autochtone mais délaissée. Arthur Enaud jeta en fait les bases d'un édifice (le CEB) qui s'appela alors « Le Club de l'épagneul breton à courte queue naturelle ».

Une première exposition fut organisée la même année à Loudéac, réunissant des chiens de toutes tailles, de toutes couleurs et de tous poils. Les juges en sortirent une sélection et orientèrent les éleveurs vers un standard de race. Les chiens marqués de noir furent systématiquement éliminés (la robe noire était considérée comme l'apanage des races anglaises). Fort de 27 membres en 1910, le Club en compte désormais 375!



Rendez-vous à Gourin les 5 et 6 juillet

Renseignements : CEB, M. Hudo 16 rue Fontaine-Morin, 22440 Ploufragan, Tél. 02.96.94.07.63 (HB). ■

RURALIES DE GOURIN

Associant chasseurs et agriculteurs, l'édition 97 des Ruralies aura lieu les samedi 5 et

dimanche 6 juillet au Château de Tronjoly à Gourin (Morbihan). Organisée par la Fédération des chasseurs du Morbihan, la Chambre d'agriculture du Morbihan et l'AFACC (Association française pour l'avenir du chien courant), cette manifestation comprendra notamment un

Les Armureries Professionnelles agréées de Bretagne et Pays de Loire

22 - COTES D'ARMOR
STE BONNAMY 9 Rue Charbonnicrie
22000 SAINT BRIEUC 02 96 33 40 75

SARL DANIEL 43 Rue Saint Guillaume
22000 SAINT BRIEUC 02 96 33 20 73

29 - FINISTÈRE
BOYER Jean-Charles 120 Rue Jean Jaures
29200 BREST 02 98 44 30 69

HENRY Armes SARL 20 Rue du Dr Mensuy
29270 CARHAIX 02 98 93 02 08

Mme de la PILLIERE 39 Rue Guénael
29400 LANDIVISIAU 02 98 88 00 16

35 - ILLE ET VILAINE
BRUEL Jean-Jacques 11 Rue de la Borderie
35500 VITRE 02 99 75 04 24

LECLAIRE Michel Place de la Duchesse Anne
35600 REDON 02 99 71 01 66

SAINT MICHEL (MORALES) 12 Rue des Tisserands
ZA La Forge 35830 BETTON 02 99 55 79 96



44 - LOIRE ATLANTIQUE
BRICHET Jean 20 Rue de la Fosse
44000 NANTES 02 40 48 22 92

GUERIN NANTES ARMES 8 Allée Duquesne
44000 NANTES 02 40 47 76 74

49 - MAINE ET LOIRE
AUBOUER 11 Place des Halles
49290 CHALONNES S/LOIRE 02 41 78 01 70

DANVERT 27 Rue Dacier
49400 SAUMUR 02 41 51 16 90

FOULLARD 6 Place Saint Pierre -
49700 DOUÉ LA FONTAINE 02 41 59 11 14

56 - MORBIHAN
ETS DREUMONT 19 Rue des Fontaines
56100 LORIENT 02 97 64 38 91

ETS DOUILLET - DREUMONT 17 Rue Nationale
56300 PONTIVY 02 97 25 13 33

JOUANNIC André 4 Rue Clémenceau
56400 AURAY 02 97 24 03 21

ETS DOUILLET-DREUMONT 10 Rue L^e C^o Maury
56000 VANNES 02 97 47 15 31

VOUS RESSENTEZ-VOUS... et pour vos... et à prix...
Vous présentez... et à prix... et à prix...

vu et entendu

grand rassemblement de 3000 chiens courants.

Au programme : Samedi à partir de 13 h : concours de bovins, chevaux bretons, attelages et présentation canine, fest-noz. Dimanche à partir de 8 h : messe de saint Hubert, défilé des équipages dans Gourin, expositions diverses (meutes de chiens, clubs de race, stand des fédérations départementales des chasseurs, stand AFACC, exposants de vêtements et matériel de chasse), présentation des diverses races et confirmations canines, courses de piqueux, démonstration de rapport sur l'étang et d'arrêt, démonstration de chasse à l'arc et de chasse au vol, concours de trompes, concours de peintures animalières. ■

162 KG!

Record battu en Ille-et-Vilaine le 23 novembre dernier à Bazouges-la-Pérouse où Louis Jamin a abattu un sanglier de 162 kg! Le secrétaire de l'ACCA se trouvait en milieu d'après-midi avec une douzaine d'autres chasseurs dans une vallée longue de 3 km lorsqu'un premier « cochon » de 45 kg a été tiré par le président de l'ACCA, Eugène Burgot. Quelques minutes plus tard, le solitaire sortait à son tour dans la ligne de mire de Louis Jamin.

En 1996/1997, les tableaux sanglier ont sensiblement progressé dans le département puisque le seuil des 800 sangliers a été dépassé (698 en 1995/1996). ■

CONCOURS SAINT HUBERT

La Fédération du Concours saint-Hubert a été créée en 1994 à l'initiative de l'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs et de la société Centrale Canine. La dernière assemblée générale de l'association a élu un nouveau bureau, lequel est présidé de M. Couderchet (Fédération des chasseurs de l'Indre et Loire), celui-ci est

assisté d'un vice-président, M. Goubie (société centrale canine), d'un secrétaire M. Guét (société centrale canine) et d'un trésorier M. Dapvril (fédération des chasseurs de Charente-Maritime).

Le concours Saint-Hubert a pour but le développement de l'esprit sportif et le respect de la nature dans l'exercice de la chasse. Il connaît un succès de plus en plus important auprès des chasseurs attentifs à la promotion du chien de race dans l'exercice de leur pratique favorite.

En Ille-et-Vilaine, la Fédération des chasseurs lance d'ailleurs un appel aux sociétés de chasse souhaitant organiser le concours saint-Hubert sur leur territoire. Renseignements : Yves Desmidt, FDC 35, Maison de la Chasse,

6 rue André Meynier, 35000 Rennes. Tél. 02.99.33.16.17 ■

À LA PASSÉE

L'ACGEV encourage les jeunes à chasser sur le Domaine Public Maritime d'Ille-et-Vilaine. Afin de les aider à pratiquer leur loisir, l'Association des Chasseurs de Gibier d'Eau organise des journées de découverte et d'initiation aux différents modes de chasse de la baie du Mont-St-Michel. La prochaine sortie est programmée en septembre.

Renseignements : ACGEV, 55 rue Robert Schuman, 35400 Saint-Malo, Tél. 02.99.56.58.58 ■

«Pour la chasse,
je préfère
l'assurance
Groupama»



A S S U R A N C E C H A S S E

L'avantage de la nouvelle saison est grande et il est temps pour vous, chasseurs, de renouveler votre assurance chasse. Groupama vous propose en plus de votre responsabilité

civile obligation un choix d'apports : l'assurance «accidents» respectés pour vous même, l'assurance de votre chien, et de votre fait... N'hésitez pas à en parler à votre conseiller Groupama.

GROUPAMA
mutuelle d'assurance

vu et entendu

FESTIVAL DE PAIMPONT

Le Festival Chasse-Pêche-Nature de Paimpont aura lieu, cette année, le week-end des 23 et 24 août sur le site du château du Rox. Le programme a été élargi à de nouvelles activités « Nature », l'équitation et le golf par exemple. Les enfants, qui bénéficieront de l'entrée gratuite, n'ont pas été oubliés puisque des activités leur seront spécialement réservées, notamment une initiation au ball-trap!

Samedi 23 août : Début du concours hippique à 8 h 30, début de la compétition de ball-trap à 9 h, démonstration canine à 10 h, démonstration d'agility à 11 h, trompes de chasse à 12 h, concours de rapport à l'eau à 14 h, concours de déterrage à 14 h 30, concours sur calle à 15 h, présentation d'équipages à 16 h, conférence sur la bécasse par le président du CNB,



Le Festival de Paimpont rassemble les passionnés de la nature

Jean-Paul Boldot à 17 h, drag et curée à 19 h, show ball-trap Beretta à 20 h, concert de trompes de chasse à 21 h, spectacle son et lumière à 22 h.

CENTRE de TIR DE BRETAGNE
RD 768 - KERLEDORZE - PLUMÉLIAU
Tél. 02 97 25 13 13

ARMURERIES DOUILLET-DREUMONT PRÉSENT les 23-24 AOÛT au FESTIVAL DE PAIMPONT

EXPOSITION-VENTE
des MEILLEURES MARQUES,
ARMES, et MUNITIONS,
Vêtements CHARLES DEBOURG

OUVERT le week-end 9h-19h

PORTES OUVERTES 6 et 7 SEPTEMBRE
EXPOSITION-VENTE,
ESSAIS, BUFFET GRATUIT
NON-STOP

NOMBREUSES OFFRES SPECIALES FESTIVAL

FABRICATION - REPARATION - TRANSFORMATION - MONTAGE et RÉGLAGE LUNETTES
Mise aux mesures et essais gratuits des fusils et carabines vendus dans nos magasins

17 Rue Nationale 56300 10 Rue Colonel Maury 56000 19 Rue des Fontaines 56100
PONTIVY Tél. 02 97 25 13 33 VANNES Tél. 02 97 47 15 31 LORIENT Tél. 02 97 64 38 91

vu et entendu

Dimanche 24 août : Début du concours hippique à 8 h, début de la compétition de ball-trap à 8 h 30, concours de trompes de chasse à 9 h, démonstration d'agilité à 9 h 30, concours de rapport à l'eau à 9 h 30, concours de déterrage à 9 h 30, concours sur caille à 9 h 30, messe de Saint Hubert à 11 h, démonstration par le Team Royal Canin à 15 h, remise des prix des concours à 18 h, drag et curée à 19 h.

Renseignements : les Amis de la forêt de Palmpont, le chenil des Forges, 35380 Palmpont, Tél. 02.97.22.75.27 ■

BALL-TRAP

Résultats des compétitions de printemps communiqués par la ligue de Bretagne de Ball-trap.

Gaillard (Pontivy).

3e catégorie : 1. Alain Le Roux (Le Goëlo), 2. Berto da Silva (Saint Goazec), 3. Philippe Mergault (BTC Bretagne).
4e catégorie : 1. Laurent Johnston (Pontivy).
Dames : 1. Brigitte Le Net (Pontivy).
Juniors : 1. Olivier Lanrin (Pontivy), 2. Sylvain Costard (La Rance), 3. Xavier Marinin (Guer).
Cadets : 1. Julien Le Net (Pontivy).
Vétérans : 1. Louis Le Roux (SATAP Brest), 2. Yvon Boillard (Guer).
Super-vétérans : 1. Jean-Yves Corlouer (Le Goëlo), 2. Jacques Ollivry (Le Goëlo).

Par équipes : 1. Les Gardes Celtiques (MM. Crussan, Gautier et Buro), 2. BTC Bretagne (MM. Danse, Mergault et Le Guiffant), 3. Le Goëlo (MM. Hagron, Dick et Corlouer).

Championnat interdépartemental Fosse Euro à Meillac (4 mai). Scratch (35) : 1. Yves L'Honoré (BTC Bretagne), 2. Alfred Periaux (ACC Ciroën), 3. Jacques Guillery (BTC La Rance).

1re série (35) : 1. Edmond Gauthier (BTC Bretagne), 2. Pierre Moysan (La Rance), 3. Daniel Chedmail (ACC Ciroën).
2me série (35) : 1. Alban Bonhomme (La Rance), 2. Daniel Perroquin (La Rance), 3. Jean-Pierre Boissière (La Rance).
3me série : 1. Raymond Roux (La Rance), 2. Bernard Pouponneau (La Rance).

4me série : 1. Louis François, Jehanin (La Rance), 2. Christian Berthault (ACC Ciroën).
Dames : 1. Marie-France Piliard (BTC Bretagne), 2. Anin Morin (La Rance), 3. Hachel Bon (La Rance).

Junior G : 1. Jean-Pierre Corouge (BTC Bretagne), 2. Antoine Danse (BTC Bretagne), 3. Françoise Lebeau (Les Gardes Celtiques).
Sénie catégorie : 1. Jean-Pierre Corouge (BTC Bretagne), 2. Philippe Costard (La Rance), 3. Stéphane Le Roch (Pontivy).
Vétérans : 1. Louis Le Roux (La SATAP).
Super-Vétérans : 1. Jean-Yves Corlouer (Le Goëlo).

Dames : 1. Brigitte Le Net (Pontivy).
Cadets : 1. Mickaël Gauthier (Pontivy).

Championnat de Bretagne de compact sporting à Plourival (15 avril).

Individuel scratch : 1. Louis Gaudier (Guer), 2. Hervé Le Net (Pontivy), 3. Dominique Hagron (Le Goëlo).

1re catégorie : 1. Jean-Claude Crussan (Guer), 2. Claude Le Guiffant (BTC Bretagne), 3. Jean-Pierre Corouge (Le Goëlo).
2e catégorie : 1. Raymond Carlo (Pontivy), 2. Jean-François Le Beau (Guer), 3. Jean-Yves

Guillard (Pontivy).
3e catégorie : 1. Alain Le Roux (Le Goëlo), 2. Berto da Silva (Saint Goazec), 3. Philippe Mergault (BTC Bretagne).
4e catégorie : 1. Laurent Johnston (Pontivy).
Dames : 1. Brigitte Le Net (Pontivy).
Juniors : 1. Olivier Lanrin (Pontivy), 2. Sylvain Costard (La Rance), 3. Xavier Marinin (Guer).
Cadets : 1. Julien Le Net (Pontivy).
Vétérans : 1. Louis Le Roux (SATAP Brest), 2. Yvon Boillard (Guer).
Super-vétérans : 1. Jean-Yves Corlouer (Le Goëlo), 2. Jacques Ollivry (Le Goëlo).

Par équipes : 1. Les Gardes Celtiques (MM. Crussan, Gautier et Buro), 2. BTC Bretagne (MM. Danse, Mergault et Le Guiffant), 3. Le Goëlo (MM. Hagron, Dick et Corlouer).

Championnat interdépartemental Fosse Euro à Meillac (4 mai). Scratch (35) : 1. Yves L'Honoré (BTC Bretagne), 2. Alfred Periaux (ACC Ciroën), 3. Jacques Guillery (BTC La Rance).

1re série (35) : 1. Edmond Gauthier (BTC Bretagne), 2. Pierre Moysan (La Rance), 3. Daniel Chedmail (ACC Ciroën).
2me série (35) : 1. Alban Bonhomme (La Rance), 2. Daniel Perroquin (La Rance), 3. Jean-Pierre Boissière (La Rance).
3me série : 1. Raymond Roux (La Rance), 2. Bernard Pouponneau (La Rance).

4me série : 1. Louis François, Jehanin (La Rance), 2. Christian Berthault (ACC Ciroën).
Dames : 1. Marie-France Piliard (BTC Bretagne), 2. Anin Morin (La Rance), 3. Hachel Bon (La Rance).

Junior G : 1. Jean-Pierre Corouge (BTC Bretagne), 2. Antoine Danse (BTC Bretagne), 3. Françoise Lebeau (Les Gardes Celtiques).
Sénie catégorie : 1. Jean-Pierre Corouge (BTC Bretagne), 2. Philippe Costard (La Rance), 3. Stéphane Le Roch (Pontivy).
Vétérans : 1. Louis Le Roux (La SATAP).
Super-Vétérans : 1. Jean-Yves Corlouer (Le Goëlo).

Dames : 1. Brigitte Le Net (Pontivy).
Cadets : 1. Mickaël Gauthier (Pontivy).

Championnat de Bretagne de compact sporting à Plourival (15 avril).

Individuel scratch : 1. Louis Gaudier (Guer), 2. Hervé Le Net (Pontivy), 3. Dominique Hagron (Le Goëlo).

1re catégorie : 1. Jean-Claude Crussan (Guer), 2. Claude Le Guiffant (BTC Bretagne), 3. Jean-Pierre Corouge (Le Goëlo).
2e catégorie : 1. Raymond Carlo (Pontivy), 2. Jean-François Le Beau (Guer), 3. Jean-Yves

Guillard (Pontivy).
3e catégorie : 1. Alain Le Roux (Le Goëlo), 2. Berto da Silva (Saint Goazec), 3. Philippe Mergault (BTC Bretagne).
4e catégorie : 1. Laurent Johnston (Pontivy).
Dames : 1. Brigitte Le Net (Pontivy).
Juniors : 1. Olivier Lanrin (Pontivy), 2. Sylvain Costard (La Rance), 3. Xavier Marinin (Guer).
Cadets : 1. Julien Le Net (Pontivy).
Vétérans : 1. Louis Le Roux (SATAP Brest), 2. Yvon Boillard (Guer).
Super-vétérans : 1. Jean-Yves Corlouer (Le Goëlo), 2. Jacques Ollivry (Le Goëlo).

Par équipes : 1. Les Gardes Celtiques (MM. Crussan, Gautier et Buro), 2. BTC Bretagne (MM. Danse, Mergault et Le Guiffant), 3. Le Goëlo (MM. Hagron, Dick et Corlouer).

Scratch (22) : 1. Jean-Pierre Constant (Le Goëlo), 2. Jean-Yves Corlouer (Le Goëlo), 3. Jean-Paul Nogués (Le Goëlo).

Par équipes : 1. BTCB Val d'Izé (Yves L'Honoré, Denis Juhel, Edmond Gauthier), 2. BTC Ciroën (André Sarbiquet, Alfred Periaux, Daniel Chedmail), 3. BTC Le Goëlo (Jean-Yves Corlouer, Jean-Paul Nogués, Jean-Pierre Constant).

Championnat de ligue de Bretagne de Fosse universelle à Val d'Izé (24 et 25 mai).
Scratch : 1. Denis Juhel (BTC Bretagne), 2. Denis Mouraud (Les Gardes Celtiques), 3. Patrick Leloup (La Rance).

1re série : 1. Yves L'Honoré (BTC Bretagne), 2. Louis Colas (La Rance), 3. Hervé Allain (Pontivy).
2me série : Jean-Yves Guillard (Les Gardes Celtiques), 2. Gilles Leperou (La Rance), 3. Alban Bonhomme (La Rance).

3me série : 1. Serge Malard (Les Gardes Celtiques), 2. Benoît Mevel (La SATAP), 3. André Perquis (La Rance).
4me série : 1. Houée (Les Gardes Celtiques).
Cadet : 1. Sébastien Morazin (BTC Bretagne).

Dames : 1. Marie-France Piliard (BTC Bretagne), 2. Violente Marchand (Les Gardes Celtiques).
Junior F : 1. Peggy Leloup (La Rance).
Super-Vétérans : 1. Louis Dubois (La SATAP), 2. Yvon Roudaut (La SATAP), 3. Francis Martin (BTC Bretagne).

Par équipes : 1. BTC La Rance (MM. Colas, Fallouey et Leloup), 2. BTCB Val d'Izé (MM. L'Honoré, Gautier et Juhel), 3. Les Gardes Celtiques (MM. Moreau, Gauthier et Guillard) ■

d'Izé (MM. Gauthier, L'Honoré, Martin), 3. BTC du Goëlo (MM. Constant, Le Fournis et Corlouer).

Championnat Fosse universelle départementale 22 et 35 à Val d'Izé (11 mai).
Scratch (35) : 1. Yves L'Honoré (Val d'Izé), 2. Edmond Gauthier (Val d'Izé), 3. P. Capitaine (Val d'Izé).

1re série (35) : 1. Denis Juhel (Val d'Izé), 2. Daniel Chedmail (BTC Ciroën), 3. Pierre Moysan (La Rance).

2me série (35) : 1. Daniel Perroquin (La Rance), 3me série (35) : 1. Alfred Periaux (BTC Ciroën), 2. Philippe Morazin (BTC Liffry), 3. André Sarbiquet (BTC Ciroën).

4me série (35) : 1. Christophe Nougues (Guer).
Cadet (35) : 1. Sébastien Morazin (BTC Liffry).
Dames (35) : 1. Marie-France Piliard (BTCB Val d'Izé).

Scratch (22) : 1. Jean-Pierre Constant (Le Goëlo), 2. Jean-Yves Corlouer (Le Goëlo), 3. Jean-Paul Nogués (Le Goëlo).

Par équipes : 1. BTCB Val d'Izé (Yves L'Honoré, Denis Juhel, Edmond Gauthier), 2. BTC Ciroën (André Sarbiquet, Alfred Periaux, Daniel Chedmail), 3. BTC Le Goëlo (Jean-Yves Corlouer, Jean-Paul Nogués, Jean-Pierre Constant).

Championnat de ligue de Bretagne de Fosse universelle à Val d'Izé (24 et 25 mai).
Scratch : 1. Denis Juhel (BTC Bretagne), 2. Denis Mouraud (Les Gardes Celtiques), 3. Patrick Leloup (La Rance).

1re série : 1. Yves L'Honoré (BTC Bretagne), 2. Louis Colas (La Rance), 3. Hervé Allain (Pontivy).
2me série : Jean-Yves Guillard (Les Gardes Celtiques), 2. Gilles Leperou (La Rance), 3. Alban Bonhomme (La Rance).

3me série : 1. Serge Malard (Les Gardes Celtiques), 2. Benoît Mevel (La SATAP), 3. André Perquis (La Rance).
4me série : 1. Houée (Les Gardes Celtiques).
Cadet : 1. Sébastien Morazin (BTC Bretagne).

Dames : 1. Marie-France Piliard (BTC Bretagne), 2. Violente Marchand (Les Gardes Celtiques).
Junior F : 1. Peggy Leloup (La Rance).
Super-Vétérans : 1. Louis Dubois (La SATAP), 2. Yvon Roudaut (La SATAP), 3. Francis Martin (BTC Bretagne).

Par équipes : 1. BTC La Rance (MM. Colas, Fallouey et Leloup), 2. BTCB Val d'Izé (MM. L'Honoré, Gautier et Juhel), 3. Les Gardes Celtiques (MM. Moreau, Gauthier et Guillard) ■

MORBIHAN



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Natura 2000 a, une nouvelle fois, été au cœur des débats des chasseurs à l'assemblée générale de la Fédération, le samedi 19 avril dernier à Vannes. Le président Yves Le Gourriec a mis en exergue la collaboration avec les forestiers, les agriculteurs et les pêcheurs pour la défense du monde rural. Les premières propositions de l'administration ont été ramenées de 15 % à 2,5% du territoire breton. Elles font aujourd'hui l'objet de discussions avec la Chambre d'Agriculture, le Centre Régional de la Propriété Forestière, la Fédération Départementale des Pêcheurs, la FDSEA, les propriétaires fonciers et forestiers, l'Association de Défense des Zones Humides. «Nous voulons, a déclaré le président de la Fédération, que les procédures en matière d'environnement (création de zones de protection spéciale, classements en grand site, inventaires des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) se fassent dans la transparence et que la prise en compte des réalités locales soient effectives; on ne peut imposer à des populations des normes sans les avoir expliquées fussent-elles européennes. Enfin, nous refuserons en tant que chasseurs que le territoire breton soit réparti

entre des zones urbanisées, des zones gérées par des anti-chasse et des réserves d'Indiens.» ■

ADMINISTRATEURS

Les candidats désignés par les réunions de secteurs ont été élus au Conseil d'Administration (tiers sortant) de la Fédération des Chasseurs du Morbihan. Il s'agit de M. Camille Audo (rêtu, secteur de Lanouée), Guy Bonnefous (en remplacement de M. Le Boulcaut, secteur de Vannes), Georges Glais (rêtu, secteur de Hennebont), Patrick Guimard (rêtu, secteur de Guer), Gaël Le Bouhellec (rêtu, secteur de Lorient), Ludovic Pendellau (en remplacement de M. Jehanno, secteur de Pontivy) ■

A L'HONNEUR

Douze personnes ont été mises à l'honneur par la Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan à l'occasion de l'assemblée générale. Il s'agit de André Le Floch (président de la société de chasse de Langudic), Albert Jehanno (administrateur de la Fédération de 1979 à 1996 pour le secteur de Pontivy), Jean-Pierre Foucher (directeur de la Fédération des Chasseurs du Morbihan depuis 1983), Jean-Claude Riallin (maire de Saint-

Nicolas-du-Tertre) et Charles Possenné (maire de Saint-Martin-sur-Oust) qui ont reçu la Médaille de la Région pour les services qu'ils ont rendus au monde de la chasse.

Six autres personnes ont également été distinguées en recevant la médaille de la Fédération : Marcel Ferron (ancien vice-président de la société de chasse de Concoret et chasseur depuis 67 ans), Henri Le Pallec (président de la société de chasse de Saint-Guennel à Pluvigner), Amédée Dano (trésorier de la société de chasse de Floemel), Guy Loisel (vice-président de la société communale de chasse de Saint-Jean-la-Poterie), Gérard Sardet et Jean-Pierre Pichard (techniciens de la Fédération des Chasseurs du Morbihan depuis 1980 et 1984). Enfin à titre posthume, le président Yves Le Gourriec a décerné la Médaille de la Région à Robert Le Boulcaut, administrateur responsable du secteur de Vannes, disparu en 1996 ■

RÉSERVE DE SÉNÉ

L'assemblée générale de la Fédération a été l'occasion de faire le point sur la réserve de Séné.

Le territoire, jouxtant le périmètre de protection de la réserve naturelle de Séné en rive de Noyal, a en effet été retiré du lot amodié à l'Association de Chasse Maritime du Morbihan. Lors de la réunion de préparation de ces amodiations, a révélé le président Yves Le Gourriec, la DIREN avait présenté ce dossier sans qu'aucun des représentants de la chasse n'en ait été préalablement informé. «Le nouveau président de l'ACMM et le représentant de la Fédération des Chasseurs du Morbihan ne pouvaient donc sans une parfaite connaissance de Séné comprendre la proposition de la DIREN et je trouve malvenu, a déclaré le président, que la préfecture ait pu ensuite se retrancher derrière cette situa-



Douze défenseurs de la chasse à l'honneur

MORBIGHAN

tion pour écarter toutes nos démarches. J'ajouterais que nous avons fermé les yeux sur les travaux exécutés ces derniers temps en toute illégalité sur le Petit Falguérec. Il me semble toutefois qu'après avoir dépouillé les chasseurs de Séné de leurs droits de chasse, le minimum que l'on pouvait attendre était le respect des règles édictées dans l'arrêté de mise en réserve naturelle par ceux-là même qui les avaient demandées et imposées. Pour conclure, il me paraît inadmissible que l'absence de structure gestionnaire laisse le champ libre à des associations qui peuvent ainsi utiliser à leur seul profit les deniers publics. ■

BOIS DE GRISAN

Vendredi 4 avril, le soleil a marqué de son sceau matinal la convention passée entre la Fédération départementale des Chasseurs du Morbihan et les communes riveraines du bois de Grisan. Les maires de Saint-Nicolas-du-Tertre, Jean-Claude Riallin, et de Saint-Martin-sur-Oust, Charles Possémé, ont approuvé les objectifs de gestion fixés par la Fédération représentée par Patrick Guimard et le GIC de

la Vallée de l'Oust présidé par Alain Lerat. L'article 4 de la convention prévoit ainsi que « la gestion des espèces dites nuisibles sera assurée par le GIC de la Vallée de l'Oust. Celui-ci transmettra par écrit la date des battues (2 par an maximum) organisées sur le site un mois à l'avance à la Fédération départementale des chasseurs du Morbihan pour avis. Les opérations devront se dérouler entre les mois de décembre et février (...) Les détenteurs du droit de chasse, adhérent au GIC de la Vallée de l'Oust seront prioritaires pour bénéficier de toutes captures de gibier faites dans le Bois de Grisan. Les animaux pris lors de ces captures devront servir à des fins de repeuplement. »

Classé en réserve de chasse et de faune sauvage, le bois de Grisan couvre une superficie de soixante hectares. Il a été acheté par les chasseurs en 1990 et a d'ores et déjà bénéficié de plusieurs aménagements (haies, parcours floristique, plantations de châtaigniers, chênes et hêtres). ■

SORTIE PÉDAGOGIQUE À FEREL

Les 25 et 26 mars, La société de

chasse de Férél a eu la bonne idée d'inviter les deux écoles primaires de la commune à un recensement perdrix-faisans.



Un recensement cynégétique et pédagogique à Férél

La sortie au grand air a été précédée d'une « après-midi information » sur certaines espèces (lapins, lièvres...) agrémentée de diapositives et cassettes vidéo.

Soixante-dix élèves (de cours élémentaires et cours moyens) ont suivi cette journée à la fois éducative et ludique.

Les 30 chasseurs présents ont tous été accompagnés de 2 ou 3 enfants et... d'un chien. La méthode de recensement utilisée étant celle de la battue avec chiens d'arrêt.

Les recenseurs en herbe ont parcouru près de 150 hectares, suivis par 2 gardes de l'ONC équipés de moyens radio.

Résultat de la traque : 16 faisans, 6 couples de perdrix et 4 lièvres. La société de chasse de Férél (80 chasseurs pour 2000 hectares) a voulu montrer aux enfants que le chasseur n'est pas qu'un porteur de fusil. Il s'occupe également des animaux, les nourrit et « développe même une population de faisans depuis trois ans », a précisé Gérard Sardet, technicien cynégétique de la Fédération des Chasseurs du Morbihan. ■



élus et chasseurs réunis à Grisan pour ratifier la convention de gestion

ILLE ET VILAINE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine a tenu son assemblée générale le samedi 26 avril à Rennes. A nouveau, les dossiers de Natura 2000 et de la garderie ont constitué l'essentiel des débats. Le président Jean-Louis Pilard a rappelé les inquiétudes des chasseurs notamment en ce qui concerne les notions de perturbation et de dérangement non définies dans le projet initial. Il a une nouvelle fois exigé que les chasseurs soient associés au comité de gestion devant ériger les documents d'objectifs : « véritable règle du jeu devant conditionner l'utilisation future de ces zones pour l'exercice de la chasse. »

Dans ce cadre, la Fédération a été la cheville ouvrière du Comité de suivi de Natura 2000 qui rassemble, dans le département, huit partenaires associant les intérêts agricoles, sylvicoles, piscicoles, halieutiques et cynégétiques. A l'instar des autres acteurs du monde rural, les chasseurs demeurent « favorables à toute mesure de préservation des milieux ne remettant pas en cause les droits usuels des utilisateurs de ces milieux. » ■

À L'HONNEUR



Le président de la Fédération a rendu hommage aux défenseurs de la chasse

Quinze chasseurs ont été à l'honneur à l'occasion de l'assemblée générale de la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine le samedi 26 avril à Rennes.

Robert Uriac, secrétaire de la Fédération, a reçu la médaille de vermeil de l'Office National de la Chasse. Ancien pharmacien, il préside l'ACCA de sa commune depuis 1972 et est le plus ancien administrateur de la Fédération (depuis 1960). Le vice-président d'honneur de la Fédération et président de la société de chasse de Bruc-sur-All, Jean-Baptiste Vallée a également reçu la médaille de vermeil de la Fédération. M. Vallée, administrateur depuis 1973, a notamment fondé le GIC de l'Aff et du Canut. Enfin Me Raymond de Silguy a aussi reçu la médaille de vermeil de la Fédération. Président de l'Association Française de Droit Rural, le bâtonnier de Silguy a été administrateur depuis 1968 et vice-président de la Fédération jusqu'en 1997.

Douze autres chasseurs ayant oeuvré pour la défense et la promotion de la chasse en Ille-et-Vilaine ont également été distingués.

Médaille de bronze la Fédération : Daniel Motals (secrétaire de l'ACCA de Comblézac), Claude Gambert (trésorier de l'ACCA d'Aigné), Georges Lemarchand (titulaire d'une chasse privée, adhérent de la Fédération des Chasseurs depuis 1925), Marcel Fournel (secrétaire de l'ACCA de la Noë-Blanche), Pierre Chevalier (ancien vice-président de l'ACCA de la Noë-Blanche), Joseph Lemonnier (vice-président de l'ACCA de Lillemer), René Quémerais (président de l'ACCA de Lillemer), Jean Barbot (président honoraire de l'ACCA de Parcé), Alexandre Lorent (président de l'ACCA de Pléchatel), Pierre Perotin (président de l'ACCA de Pleumeleuc), Francis Cadlou (président de l'ACCA de Saint-Coulomb), Roger Ruffault (président de l'ACCA de Gosné). ■

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale de la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-

Vilaine a élu le tiers sortant du Conseil d'Administration. Les cooptations de Joseph Leroy (ACCA) et Louis Seguin (ACC) ont été ratifiées. M. Claude Roger (Chasses privées) a été réélu et quatre nouveaux élus ont fait leur entrée au conseil d'administration : Gilbert Lerat (ACCA), Alain Macé (ACCA), René Bourdet (ACC) et Patrick Lahaye (ACC).

Le conseil d'administration de la Fédération est désormais composé comme suit : président Jean-Louis Pilard, vice-présidents André Douard, Joseph Leroy, Robert Uriac, secrétaire Jean-Pierre Bourdon; secrétaire-adjoint Patrick Lahaye; trésorier Claude Roger; trésorier-adjoint Louis Seguin; membres Michel Aubault, René Bourdet, Jean Gilet, Gilbert Lerat, Albert Leray, Alain Macé, Maurice Perrin.

Commissions fédérales : Personnel fédéral (MM. Douard, Bourdon, Lahaye, Leroy, Roger, Seguin, Uriac); Communication et information (MM. Bourdon, Gilet, Lahaye, Leroy, Roger, Uriac); Juridique et contentieuse (MM. Aubault, Bourdet, Roger, Perrin, Macé);

Gestion mobilière, immobilière, voitures et finances (MM. Roger, Bourdet, Leray, Lerat, Mace); ACCA et ACC (MM. Perrin, Bourdet, Douard, Gilet, Lerat, Mace); Chasses privées (MM. Aubault, Bourdon, Roger, Uriac); Territoires et espaces Natura 2000 (M. Gilet, Douard, Lahaye, Seguin, Perrin); Petit gibier et jachères (MM. Leroy, Bourdet, Lerat, Leray); Gibier d'eau et migrants (MM. Bourdon, Gilet, Leray, Macé); Plan de chasse lièvre (MM. Douard, Aubault, Seguin, Macé); Grand gibier, dégâts et plan de chasse (MM. Aubault, Douard, Leroy, Perrin, Roger, Seguin). ■

CHASSE DU SANGLIER

Pour la période du 1er au 27 septembre, la chasse du sanglier ne pourra se pratiquer qu'en battue organisée.

Les battues organisées durant la période d'ouverture spécifique

Ille et vilaine

anticipée feront l'objet d'une déclaration préalable 24 heures à l'avance auprès de la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine. Il devra être tenu compte des dispositions suivantes : maximum d'une seule battue par semaine sur un même territoire d'au moins 20 hectares, prélèvement maximum autorisé de deux sangliers par battue d'un même territoire, marquage obligatoire des animaux prélevés. Concernant l'organisation de la battue, le nombre de chasseurs sera de 10 au minimum et de 25 au maximum, le nombre de chiens dans la voie du sanglier sera de 6 au minimum et de 20 au maximum, l'utilisation d'un moyen de communication, tel que pistolet ou corne de chasse est obligatoire. ■

RAGONDINS ET RATS MUSQUÉS

La prolifération du ragondin dans les cours d'eau d'Ille-et-Vilaine est devenue préoccupante, aussi un arrêté préfectoral a-t-il été pris le 22 juillet 1996 afin de lutter contre les rongeurs aquatiques classés nuisibles.

Le ragondin occasionne en effet des dégâts très importants sur les berges des rivières, les digues, les canaux et les stations de lagunage. La remise en état implique des coûts élevés pour les collectivités et les propriétaires. Les dégâts aux cultures sont aussi nombreux. Une enquête effectuée en 1994 auprès des agriculteurs vendéens a estimé les pertes à 150000 francs par exploitation en ce qui concerne le maïs et le tournesol. Enfin le ragondin est également porteur de deux maladies graves transmissibles à l'homme et au bétail, la leptospirose et la douve du foie.

Devant l'ampleur des plaintes émanant des élus communaux, des agriculteurs, des propriétaires d'étangs gênés par les ragondins, la Fédération Départementale de Lutte contre les Ennemis des



La MFR de Messac en sortie de terrain... à Rennes !

Cultures d'Ille-et-Vilaine (FEVILDEC) a élargi l'expérimentation menée en 1994 et 1995 sur le bassin versant de la Seiche (3000 ragondins et 395 rats musqués piégés).

Le moyen de capture retenu pour la campagne 1996-1997 est la cage-piège. Une méthode sélective vis à vis des autres espèces qui permet de comptabiliser les captures. A noter qu'il n'est pas obligatoire d'être piéger agréé pour l'utiliser. Un responsable organise l'opération dans chaque commune avec l'aide de bénévoles qui peuvent relever quotidiennement jusqu'à 50 cages. Le piégeage est mis en place de l'amont vers l'aval du bassin versant, dans le sens inverse des contaminations. Des containers d'équarrissage permettent d'éliminer tous les cadavres garantissant ainsi une protection de l'environnement et de la qualité de l'eau. La lutte a débuté en septembre 1996 pour une durée de cinq mois dans 90 communes, concernant quatre bassins versants (Seiche, Meu, Alf, Canut-nord). Fin janvier, 7547 rongeurs aquatiques avaient été piégés. Le piégeage proposé par la FEVILDEC est associé au tir pendant la période de chasse et au piégeage individuel. Ce programme de lutte sera

étendu à l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine, en concertation avec les départements limitrophes concernés par la prolifération des rongeurs aquatiques. ■

MFR DE MESSAC

La Maison Familiale Rurale de Boevres à Messac assure depuis 1991 une formation BEPA aménagé avec une option «Entretien des espaces ruraux». Cette formation par alternance permet notamment aux étudiants de découvrir le monde de la chasse. Des opérations sont ainsi menées en collaboration avec la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine : formation de piégers, comptage de chevreuils, pose d'agrains pour les sangliers... Mardi 18 février, une vingtaine d'étudiants de la MFR ont ainsi participé à une reprise de lapins de garenne, dans le parc des Gaiculs à Rennes, organisés par les services techniques de la Fédération et la direction du parc des Gaiculs. Coupables de dégradations importantes dans les 130 hectares du parc rennais (abrutissement, écorçage), 25 lapins ont ainsi été repris pour être relâchés sur le territoire de l'ACCA de Lieuron qui a aménagé plusieurs garennes artificielles. ■

côtes d'armor



PIÉGEURS

L'Association des Piégers Agréés des Côtes d'Armor a tenu son assemblée générale à Ploufragan. Dans une salle comble, le président Edmond Huellou a dressé le bilan de l'année. Il a dénoncé l'attitude de l'administration qui refuse de réintégrer les mustélidés dans la liste départementale des nuisibles.

soumis à la Commission de Bruxelles un Memorandum celui-ci, qui n'est rien d'autre qu'un document d'interprétation à la française de la directive européenne, préconise l'instauration du réseau selon trois étapes essentielles que l'on peut résumer ainsi : Établissement par chaque État membre d'une liste de sites d'importance communautaire puis Concertation entre les États et la Commission

Comment comprendre alors l'optimisme du Ministre ? Où sont les avancées par rapport à la période de gel ? Peut-être dans cette affirmation du Ministre, « la Commission... accepte que les États membres puissent tenir compte des exigences économiques ». Si oui, alors que dire de l'arrêt de la Cour de Justice à l'encontre de la Grande-Bretagne : « un État membre n'est pas autorisé à tenir compte des exigences économiques lors de la désignation d'une ZPS... ». Un État ne peut réduire la surface d'une ZPS que pour des raisons exceptionnelles à savoir des raisons correspondant à un intérêt général supérieur à celui auquel répond l'objectif écologique visé par la Directive. Or dans ce contexte, les exigences économiques ne sauraient entrer en ligne de compte ». Tout porte à croire aujourd'hui qu'aucune avancée réelle ne s'est produite pendant la période de gel. Beaucoup d'explications de texte certes mais aucune réponse précise n'a été donnée à ceux qui demain seront confrontés tous les jours et chez eux à la conception actuelle et jurisprudentielle de Natura 2000.



Toutefois, selon l'administration, pour certaines exactions commises par ces espèces dans les habitations et bâtiments d'élevage, la législation sur les « bêtes fauves » peut s'appliquer. Les piégers sont donc amenés à se référer à un texte vieillot, datant du dernier Empire ! Le président Huellou a également confirmé que le bulletin « Le Piéger » continuera d'être diffusé. Cependant l'objectif prioritaire est « de faire de l'adhérent de l'APA 22, qu'il soit piéger ou non, chasseur ou non, quelqu'un d'informé pour contribuer au mieux à la défense des véritables enjeux ». ■

LE RETOUR DE NATURA 2000

Le 13 février dernier, à la grande surprise de tous, le Ministre de l'Environnement, Corinne Lepage ordonnait la reprise de la procédure de mise en place du futur réseau Natura 2000.

Après avoir pris la décision de geler cette procédure et afin de répondre aux divers et nombreuses interrogations émanant tant des élus, des populations que des milieux socio-professionnels, le Gouvernement a élaboré puis

pour veiller à la cohérence du futur réseau et enfin Transmission par chaque État d'une liste définitive de sites accompagnés de plans de gestion ou de documents d'objectif dont l'État français quant à lui s'engage à en respecter les dispositions.

« Les échanges ont abouti à l'adoption d'un mémorandum qui prend en compte les thèses françaises sur l'interprétation du texte communautaire », annonçait le Ministre. Pourtant à la lecture de la réponse faite par le Commissaire européen, on y peut lire que celui-ci marque son accord sur les principes généraux sans pour autant en donner une quelconque déclinaison tout en précisant que sa position est « sans préjudice d'une éventuelle interprétation de la Cour de Justice des Communautés européennes ». De plus le même commissaire corrigeait la version française en ajoutant que l'engagement de la France au titre des dispositions de l'article 62 (perturbations et dérangements) serait pris dès l'étape de Concertation et non pas à la transmission des documents d'objectif comme le suggère le mémorandum.

Sur le site pilote du Trégor-Goëlo, gel puis dégel sont des termes qui n'ont pas perturbé les enquêteurs chargés de la mise en place du réseau Natura 2000. D'ailleurs les premiers dossiers techniques sont pour l'heure déjà déposés en mairie pour consultation. Pour ne reprendre que l'exemple de la chasse, on y trouve le terme de perturbation mentionné 28 fois. Or l'article 62 de la Directive Habitats précise que « les États membres prennent les mesures appropriées pour éviter, dans les zones spéciales de conservation, la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces ainsi que les perturbations touchant les espèces pour lesquelles les zones ont été désignées ». Quant au premier inconvénient, il convient d'observer que toute activité de chasse est susceptible de perturber la faune sauvage et qu'elle peut, dans de nombreux cas, conditionner l'état de conservation des espèces concernées, indépendamment de l'ampleur des prélèvements auxquels elle donne lieu. Quel avenir pour la chasse sur ce site ? À méditer. ■

côtes d'armor

Voici comment est perçue la chasse par les promoteurs de Natura 2000 en Trégor-Goëlo. Édifiant et dangereux !

Communes	Lieux-dits	Modes de chasse	Favorisants	Défavorisants
Brihat	Lain Kerolien	Chien d'arrêt	+ Entretien du milieu ++ Gestion du gibier	- Remise des oiseaux marins
Brihat	Côte nord	Chien d'arrêt Lâcher de gibier	+ Entretien du milieu ++ Gestion du gibier et des milieux	- Risie de refuge d'espèces - Modification des équilibres en trouvant des espèces étrangères
Brihat	DPM	Gibier d'eau	+ Régulation + Gestion d'espaces	- Habitat d'espèces (remise/reproduction/nutrition) + Perturbation autres espèces
Plouzec	Pointe de Brihat	Chien d'arrêt	+ Entretien du milieu ++ Gestion du gibier	- Perturbation en période de nidification - Modification des équilibres, risque de prolifération
Plouzac	Grand et petit Mez de Usalo et Tauriel	Réserve de lapins de caserne sur le grand Mez - Lâchers et reprises	+ Gestion des populations	- Perturbation pour la fonction de remise de la zone à marée haute
Pampol	Pointe du Louen	Lapins, renards	+ Gestion des populations	+ Perturbation
Pampol	Lodéoporz Erwan Triau Du Kerbaquer Toull Ar Huled	Oiseaux d'eau ?		- Perturbation pour la fonction de remise de la zone à marée haute
Ploubazlanec	Marais de Kerpalud	Chasse gardée		- Perturbation des nidifications d'oiseaux d'eau
Ploubazlanec	Ligune et cordon du Cornec	Chien d'arrêt et courant ?		- Perturbation des fonctions de remise et de nourrissage des oiseaux d'eau
Plourivo Guemperec	Bois de Penhoat Lancer?	Chien d'arrêt et courant ?	+ Gestion de la faune + Entretien de l'habitat	- Perturbation pour des espèces sensibles
Plourivo Guemperec	Rives de Lell Fryndour	Chien d'arrêt et courant ?	+ Gestion de la faune + Entretien de l'habitat	
Ploudal	Domaine de la Roche Jagu	Chien d'arrêt		+ Perturbations
Ploudal	Traou Mour	DPM, Oiseaux d'eau		- Perturbation pour la fonction de remise de la zone à marée haute
Ploudal	Genard	Oiseaux d'eau		- Perturbation pour la fonction de remise de la zone à marée haute
Lezardrieux	Ris de Roc'h Du à Bodic		+ Gestion des populations	+ Perturbations
Lezardrieux	Is à Bois, Poulla Fry, Bais de Pommelin	Oiseaux d'eau		- Perturbation pour la fonction de remise de la zone à marée haute
Lanmodez et Pleubian	Arise de Lannocla Cralen	Oiseaux d'eau, lapins, renards	+ Entretien du milieu (lâchers) + Gestion des populations	- Perturbation pour les oiseaux d'eau
Lanmodez et Pleubian	Sillon de Tabet, Mar Melen, petite grève	Sur DPM, parfois dépôt en tracteur au bout du sillon		- Perturbation des oiseaux
Lanmodez et Pleubian	Crac'h Maou, Crac'h Golec	Chien d'arrêt ou courant ?	+ Entretien de la faune + Gestion des populations	+ Perturbation du rôle refuge
Lanmodez et Pleubian	Cordon et marais de Port la Chaine	Chien d'arrêt, courant DPM	+ Gestion de l'habitat + Gestion des populations	- Perturbation de la faune
Lanmodez et Pleubian	Cordon et marais de Brestan	Chien d'arrêt, courant DPM	+ Entretien de l'habitat + Gestion des populations	- Perturbation de la faune
Kerbors, Tréarzac, Pouldouren, Troguery, Pommert-Jaudy, La Roche Derrien		Réserve de chasse maritime		
Minihy-Tréguier	Paudou, Bel Air	Gardée affût, chien d'arrêt ?	+ Gestion des populations	- Perturbations (sur face limitée et rôle refuge) - Introduction d'espèces
Minihy-Tréguier	Mazobran, Pen an Crae	Réserve de chasse maritime		
Plouguel	La Kestellec	Chien courant, arrêt, affût ?	+ Gestion de population	+ Perturbation
Plouguel	Bais de l'enfer, L'izigry	Réserve de chasse maritime		
Plougrescant	Bag ar Vili, Is Leaven	Réserve de chasse maritime		
Plougrescant	Rup Ar Folem, Crac'h Olac, Kerou	Chien d'arrêt, affût? Bâtues ?	+ Entretien du milieu ++ Gestion du gibier	- Perturbation autres espèces
Plougrescant	Pointe du château, Casse Mour, Is Couffie	Is Couffie		
Plougrescant	Is d'Er et petite Ile	Réserve de chasse maritime		
Plougrescant	Crac'h Mado, Crise	Chien d'arrêt ou courant ?		+ perturbations
Plougrescant	Kerlogan/Garrec Du			- Perturbations
Plougrescant	Hobey	Chien d'arrêt, affût ?	+ Gestion du milieu	- Perturbations
Plougrescant	Gouarnel (Gouarnel)	Chien d'arrêt ou courant ?	+ Gestion populations	- Perturbations
Penvenan	Buglette	bois, oiseaux d'eau		+ Perturbation pour la fonction de remise de la zone à marée haute
Penvenan	Archoal de Saint Gildas	Réserve de chasse maritime		
Penvenan	Arise de Pellenc	Oiseaux d'eau		- Perturbation pour les hivernants
Penvenan	Marais de Gouarnel	?		- Perturbation pour les hivernants
Penvenan	Les Dunas			
Penvenan	Lauray, Le Ploye	?	+ Gestion des populations	- Perturbations
Trévou-Tréguignec	Tresse	?	++ Gestion des populations	- Perturbations

■ table ■ échelle des aspects négatifs ■ échelle des aspects positifs

LIVRE OUVERT



CHASSE EN IRLANDE

Lord Dunsany (1878-1957) est un digne d'Irlandais, Voyageur, écrivain et chasseur. Le lion en Afrique, le tigre en Inde, et bien sûr le renard, le lapin, la bécasse... Tout ce qui bouge dans le paysage du nord-ouest irlandais l'intéresse. Mais le dix-huitième baron du nom est un gentilhomme, il sait poser le fusil pour observer et apprendre, il sait écouter pour méditer et rêver. Ce roman empreint des mystères du vieux monde celtique amusera tous les amoureux de la Verte Erin, enchantera tous les passionnés de chasse. « La qualité essentielle du chasseur est, peut-être, d'adapter ses recherches au temps qu'il fait. Il n'est pas l'ennemi des éléments; il a bien plus d'amitié pour le vent du nord, l'orage et la tempête de neige qu'il n'en a pour le chemin de fer et le pavé. » Philosophique, ironique, cynétique et merveilleusement bien écrit.

« Vent du Nord », Lord Dunsany, préface de Pierre Joannon, éditions Terre de Brume, 190 pages, 119 francs. ■

ANCIEN RÉGIME

1396... 1789, quatre cents ans durant, la chasse a été interdite aux roturiers. Privilège de la noblesse, la chasse a aussi servi à distinguer une classe et à conserver un ordre social et moral. Philippe Salavadori éclaire d'un jour savant et d'un ton pertinent les relations du chasseur, de la nature et du monde. La nécessité alimentaire s'est transformée en art de vivre, en règle de vie dans ses relations avec le monde extérieur. « Les chasses aristocratiques multiplient à plaisir les règles, les contraintes, les interdits, qui touchent le gibier, digne ou non d'être chassé, et aussi les façons de poursuivre l'animal. Ce raffinement va au-delà de ce qui serait nécessaire

pour simplement tenir à distance les profanes. Il s'y joue autre chose. La Chasse, confrontation réglée avec la sauvagerie, est une mise à l'épreuve individuelle et collective. » « La chasse sous l'Ancien Régime », Philippe Salavadori, éditions Fayard, 462 pages, 140 francs. ■

LE CHIEN

« Le chien, c'est le symbole de l'amour gratuit, de la fidélité à toute épreuve. Il chasse les sentiments de solitude, il permet d'oublier le monde de vitesse, de béton, c'est un peu de nature, de tendresse, de rire et d'humour dans la grisaille d'une société qui nous enferme trop souvent dans nos égoïsmes. » Le Dr Rousselet-Blanc et son équipe donnent dans cette encyclopédie (reprise de l'édition de 1991), de nombreux conseils pratiques, entre autres pour nourrir, soigner et élever son chien. Ce livre, clair et complet, comprend également un historique du chien et un dictionnaire des races.

« Le Chien », sous la direction du Dr Rousselet-Blanc, éditions Larousse, 352 pages, 80 francs. ■

IRISH ET VENDÉEN

Terre de tradition et donc de chasse, la Vendée a naturellement sélectionné un chien à sa dimension, rustique, vaillant et résistant, le Basset Griffon Vendéen dont Claire Dupuis dresse ici un portrait attachant. Un bon chien dont les propriétaires ont su garder les qualités en lui laissant la liberté de courir, courir et chasser. Trop peu connu sur le continent, l'Irish Terrier mérite amplement les mentions qui lui discernent Christian Limouzy. Et on ne saurait trop recommander ce rouquin de taille moyenne, jovial et courageux. Pour qui sait et veut bien l'éduquer, il fait un excellent compagnon pour



LIVRE OUVERT

CHASSES DE PAYS



rabattre le gibier. Un petit Wolfhound en quelque sorte.
 • *Les bassets griffons vendéens*, Claire Dupuis, éditions de Vecchi, 158 pages, 149 francs.
 • *L'Irish terrier*, Christian Limouzy, éditions de Vecchi, 158 pages, 165 francs. ■

CHASSES DE PAYS

Heureux pays qui ont su et pu conserver leurs coutumes ancestrales... C'est à une immersion dans un Sud-Ouest chantant et chassant que cette vidéo convie. Palombe, alouette et canard colvert ont ici droit de citer. Sans affecter, les cinéastes ont su gagner la confiance des chasseurs traditionnels ce qui vaut des séquences manifestement spontanées dans les palombières, des clans d'œil qui étonnent et séduisent des téléspectateurs trop souvent habitués à une virtualité stéréotypée et aseptisée. À signaler que le film sur la Palombe a reçu le prix spécial du jury du Festival international du film animalier d'Albert.

• *Chasses de pays*, 76 mn, CSA éditions (80 rue de Rochechouart, 75009 Paris), 150 francs (30 francs de port). ■

PRÉDATEURS

Quatre années de tournage ont été nécessaires à Laurent Charbonnier pour réaliser cette ode à la vie. Une fresque d'images fantastiques qui montrent que la survie de la Droséra, de l'aigle, de la bergeronnette, du renard, du héron, de la chauve-souris, de l'araignée, etc., exige la mort d'autres animaux sauvages. Il n'y a pas de contents ou fâchés, d'accord ou pas d'accord, puisqu'un monde sans prédateurs ne peut exister. La notion de nuisible est dépassée. Que l'homme, dorénavant, emploie plutôt le mot concurrence. Filmé de la sorte, le spectacle de la prédation est à la fois superbe et tragique opéra. Bien des scènes ne man-

queront pas de surprendre. Ainsi les hérons en train de muloter dans les champs, les sangliers et les renards faisant bombance, après les pêches d'étangs, des anguilles et des carpes restées enfoncées dans la vase... Un film utile et beau.

• *Prédateurs*, Laurent Charbonnier, coproduction Union Nationale des Fédérations/ONG/Laurent Charbonnier Productions, 50 minutes, (commande auprès des Fédérations), cassette vidéo VHF 100 francs. ■

OISEAUX D'EUROPE

Dans le domaine des encyclopédies, le CD-ROM que Sitelle a consacré aux oiseaux d'Europe, est exemplaire... exhaustif puisque pas moins de 358 espèces sont présentées et que 900 critères aident à l'identification. Pour chaque espèce, les auteurs ont inclus plusieurs photographies, des séquences de chants et de cris, un descriptif détaillé relatif à l'habitat, l'alimentation, la reproduction et la migration. Du bon travail donc pour les ornithologistes et les naturalistes de tous poils dotés d'un ordinateur PC.

• *Les oiseaux d'Europe*, Frédéric Rocker, Catherine Bouchain, Jean Roché, éditions Sitelle, (références CDROMSIT001) 399 francs. ■

TROMPES

Le Rallye Arc-en-Ciel a enregistré les grandes messes de Saint-Hubert à l'église Notre-Dame de la Consolation à Heverlee (Flandres). Au programme de cette soirée musicale : des œuvres classiques de Gruyer, Rochard, Obry, Cantin, Chalmel ainsi que des pièces exhumées pour le bonheur des mélomanes. Plusieurs harmoniques surprendront les auditeurs par leurs accords inhabituels en mineur.

• *Messes de Saint-Hubert*, Rallye Arc-en-Ciel, éd. du Gerfaut compact-disque, (ref. RAC002), 150 francs. ■

les annonces



CHASSE

Vends Port Grandlieu (44) - Chasse Naturelle - Pêche - Chasse - Exception. Ecrire à la revue sous la référence 0010697A.
 Propose ACTION 97/98 canard bécasse, éthique vraie chasse. Tél. 02.40.15.33.27 après 19 h.
 Recherche ACTION privée - Petit Gibier et Bécasses - Dépt. 35-22-56 - Tél. 02.99.91.15.44
 Recherche CHASSE LAPIN - action - journée - 35 - Tél. 02.99.57.74.34 (soir)
 Chasseur cynophile RECHERCHE Territoire - Action - Terrain boisé - Sérieux - Département 56 - Tél. 02.97.60.83.53.
 Groupe d'amis RECHERCHE 2 actionnaires. Chasse de qualité le dimanche Petit gibier et chevreuils. Région Ploërmel (56). Tél. 02.97.39.63.63.

CHIENS

«LA CANINE - PONT-RÉAN»
 Dimanche 14 septembre
 de 10 h à 18 h
 Présentation - Vente - Agility - Attractions diverses - Sellerie - Aliments - Armurerie - Gibiers
 Toute la journée : restauration - buvettes - jeux pour enfants
 Renseignements et inscriptions :
 Tél. 02.99.42.20.64 / 02.99.42.20.47
 Permanence sur rendez-vous :
 Tél. 02.99.42.23.65.

A vendre chiots LOF - BEAGLE HARRIERS - Tél. 02.97.23.10.37 (8 h / le soir)
 A vendre chiots LOF - BEAGLE et HARRIER. Tél. 02.97.23.09.16.
 Vends Chiots Basset FAUVE de Bretagne - LOF - Tatoués - Vaccinés - + Chiennette 2 ans. Pedigree Tél. 02.99.53.54.96. ou 02.97.56.93.92.
 Vends magnifique SETTER Gordon mâle 18 mois. Doux, idéal pour enfants. Bons débuts de chasse. Très belle origine Chasse et Beauté. Tél. 02.97.02.94.75 (soir).

SETTER Anglais 3 CAC + 2 Exc. sur Bécasse. Fils de Bowboy. Disponible pour saillies. Tél. 02.96.20.88.30.
 Vends chiots SETTER Anglais, nés le 29.03.97 - vaccinés - LOF - Tricolores et bleus. Téléphone 02.96.60.26.52.
 Vends chiot BLEU de GASCOGNE. Tél. 02.99.57.74.34 (soir).

Vends chiots SETTER Anglais - LOF - Parents extra bécassiers - Tél. 02.97.23.60.14.

Vends Femelles BEAGLES - LOF - 2 mois - parents brevets de chasse lapins - Tél. 02.96.34.36.52

Vends EPAGNEUL Français - M. Né 23.03.97. Inscrit LOF - Origine Triar Chasse Beauté. Tél. 02.99.49.70.10.
 Particulier - 15 ans expérience chasse avec SPRINGER - vends chiots - LOF - Tél. 02.98.73.72.80.

Vends chiots EPAGNEUL Français - Travail - Beauté - Affixe Ville Armie - Tél. 02.99.23.24.63.

Vends chiots KORTHAL - nés fin février - pedigree - tatoués - vaccinés - LOF - issus grande lignée - Tél. 02.98.78.20.42.

Vends chiots SETTER Anglais - LOF - mère origine de Riade - père Élite des Bois Bécasses - étalon recommandé. Tél. 02.99.42.09.02.

FUSILS

Vends superbe DARNE R13 Cal. 12/70. Entièrement rénové, état parfait, convient à chasse et collection. 10 000 francs. Rare. Tél. 02.97.02.94.75 (soir).
 Vends BERETTA. Parours Chasse 5585. Demi Choc. Choc. 5000 francs. Tél. 02.97.65.68.13. (le soir).
 Vends FRANCHI Barrage, état neuf, 5000 francs. Tél. 02.96.70.30.71.

Vends Browning auto 5 super Allégé 12/70 3 canons : 76 Full C - 71 Full C - 71 3/4 C + 1 valise transport - Très bon état. Tél. 02.99.34.93.02.

Vends Fusil - Broche - Percussion Centrale - Bronze - Révisé -

Crosse Anglaise - Cal. 16. Tél. 02.99.42.12.59.
 Remington Modèle 7400 - Carabine automatique - 7500 F. + 1 housse + 1 cartouchière + 2 btes de balles cal. 289. Tél. 01.46.81.26.93.

MUSIQUE

Rencontrerai SONNEURS pour échange musical orgue-trompe + Recherche PARTITIONS. Ecrire à la revue Chasser en Bretagne (Parc Pompidou, CP 3433 - 56034 Vannes Cedex) sous référence N° 9707A.

GIBIER

Élevage professionnel - agrément N° 35182 - Vends LAPINS de garenne. Téléphone 02.99.68.11.88.

Faisanderie des Côtes d'Armor 23420 Larvellec Agrément N°22138 met à votre disposition pour la saison de chasse 1997
 Faisans : Communs, Américains, Obscurs.

Perdrix Grises et Rouges
 Contactez M. Jolou
 Tél. (HR) 02.96.35.11.99.

Gibier Fontaine
 35470 Bain de Bretagne,
 Tél. 02.99.43.74.07
 Fax. 02.99.43.90.03.
 vous propose

Perdrix rouges et grises de tir
 Juillet-août 34 F TTC
 Septembre-octobre 35 F TTC
 Novembre 36 F TTC

Faisans de tir
 Août-septembre 49 F TTC
 Octobre-novembre-décembre 50 F TTC
 Agrément N° 35249 et 35250

Élevage agréé N° 85193 - vends Perdreaux Rouge - Gris de chasse - 39 F. - gibier de qualité. Contact Henri Veillet. Tél. 02.51.94.96.76.

les annonces

OFFRE Spécial Ouverture

La Petite Annonce du Particulier
à partir de **25 FRANCS**

dans le numéro de **SEPTEMBRE**

adresser votre petite annonce et son règlement à
chasser en Bretagne

Parc Pompidou, CP 3433, 56034 Vannes Cedex. Tel. 02.97.47.03.62. Fax. 02.97.47.91.06.
Ouverture 97 : **50%** de réduction sur tous les tarifs

Particuliers.
 X francs le forfait de 4 lignes
 publiées dans la revue : 25 F
 X francs par ligne suppl. 10 F
 - Domiciliation : X francs : 10 F
 - Encadré : X francs : 10 F
 - Photographie (40 mm hauteur x
 55mm largeur) : X F : 50 F

Professionnels.
 - X francs le forfait de 4 lignes
 publiées dans la revue : 75 F
 X francs par ligne supplémentaire.
 - Domiciliation : X francs : 15 F
 - Encadré : X francs : 15 F
 - Photographie (40 mm hauteur x 55
 mm largeur) : X F : 75 F

PHOTOGRAPHIE

Photographe animalier collaborant à
 revues de chasse RECHERCHE Bretagne
 - territoires pour photographies de gibier
 d'eau (canards, limicoles) et de grand
 gibier (chevreuil, sanglier). Discretion dans
 travail. Tél. 02.98.78.31.34.

EMPLOI

J.F. Diplômée Droit Rural recherche,
 dans l'ouest poste ou mission.
 Disponible à partir de septembre 1997.
 Tél. 02.99.60.42.41.

IMMOBILIER

Particulier vend à Saint Jouan de l'Isle
 (22), 180 000 francs. Maison ancienne
 75 m² rénovée, 2 cheminées, insert à
 bois + chauffage central. 1er étage non
 rénové, terrain 1000 m². Maison habi-
 table. Tél. 02.96.83.13.84.
 Vends maison à Tréfléan (56) : 3 ch.
 salon - salle à m. - cuisine - garage,
 sur 700 m² de jardin. Prix 580000
 francs. Tel.02.97.63.75.36 (soir).
 Vends studio dans résidence privée,
 centre-ville Nantes (44), conviendrait
 à étudiants. Tel.02.40.14.07.76. (soir).

Petite annonce

chasser en Bretagne Parc Pompidou, CP 3433 - 56034 Vannes cedex

Rubrique :
 Domiciliation :
 Encadré :
 Photographie :
 Montant de l'annonce :

chèque bancaire

Chèque postal

Nom :

Adresse :

Ville : Code postal :

CHASSE & PECHE

**NOUVEAU
MANCHE STAMINA**

99 F^{ttc}

POIGNARD FIXE
+ 1 ÉTUI
REF : PPS

AU LIEU 199 F^{ttc}



**LE POIGNARD FIXE
réf. : PPS - 99 F^{ttc}**

manche Stamina bois multicouches de couleurs, lame inox,
 plate sanselle total, lame inox, deux mitres laiton,
 longueur lame 14 cm, longueur total 26 cm
 livré avec étui en cuir épais pour le port à la ceinture

**CATALOGUE
GRATUIT
SUR SIMPLE
DEMANDE**

100 F^{ttc}

LES 3 COUTEAUX
+ 1 ÉTUI (5 pouces)
REF : CC45

AU LIEU 199 F^{ttc}



PROMOTION SPÉCIALE OUVERTURE DE LA CHASSE

**LE POIGNARD FIXE
réf. : SPS - 199 F^{ttc}**

manche Stamina bois multicouches de couleurs, forte lame acier
 inox, pommeau moulé représentant un cheval,
 deux mitres laiton,
 longueur lame 25,3 cm, longueur total 37 cm
 livré avec étui en cuir épais pour le port à la ceinture

199 F^{ttc}

POIGNARD FIXE
+ 1 ÉTUI
REF : SPS

AU LIEU 299 F^{ttc}



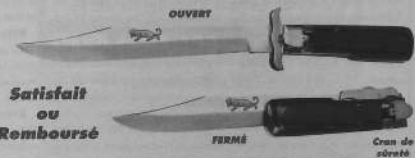
**LE POIGNARD PLIANT
réf. : PPG5 - 99 F^{ttc}**

manche Stamina bois multicouches de couleurs, lame inox,
 deux mitres laiton, cran de sûreté,
 longueur ouvert 31 cm, longueur fermé 22 cm, lame 19 cm
 livré avec étui en cuir pour le port à la ceinture

99 F^{ttc}

LE POIGNARD PLIANT
+ 1 ÉTUI
REF : PPG5

AU LIEU 199 F^{ttc}



**Satisfait
OU
Remboursé**

ATTENTION

Nos produits sont exclusivement
 diffusés par correspondance.
 Nous n'avons aucun vendeur sur les foires et marchés.
 Bénévolat Service Clientèle - Tél. : 01 48 60 35 46

COMPOSITION DU LOT :

Les 3 couteaux de chasse - réf. : CC45 - 100 F^{ttc}
 Manche Stamina bois multicouches de couleurs, lame acier inox,
 2 mitres laiton, cran de sûreté.

- 5 pouces - lame 9,5 cm - taille ouvert 22,5 cm,
 avec 1 étui cuir pour le port à la ceinture.
- 4 pouces - lame 8,5 cm - taille ouvert 17,5 cm.
- 3 pouces - lame 6 cm - taille ouvert 13,5 cm.

Pour les Dom Tom et C.E.E. ajouter 20 F au frais de port

POUR 2 LOTS

**OU PLUS COMMANDÉ,
UN PORTE-CLÉS COUTEAU
VOUS SERA OFFERT**



Coutellerie de Thiers - 11, rue de Biern - 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE - Tél. : 01.48.60.35.46
 Non y compris le transport et
 Coutellerie de Thiers - 11, rue de Biern - 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
 Tél. : 01.48.60.35.46

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Tél. : Code postal : Ville :
 Réf. PPS - Le poignard fixe 99 Frc x Mont =
 Réf. SPS - Le poignard fix 199 Frc x Mont =
 Réf. PPG5 - Le poignard pliant 99 Frc x Mont =
 Réf. CC45 les 3 couteaux de chasse - 100 Frc x Mont =
 + Je commande 2 lots ou plus, je reçois en CADEAU le porte Clés Couture GRATUIT
 + Je désire seulement le catalogue 1997 GRATUIT
 + Frais de port et emballage 20 Frc
 Mode de règlement (à l'ordre de CDT) Signature :
 Chèque bancaire ou CCP (au Mandat Loire)
 par carte bancaire - Espèces à fin
 N°
 MONTANT TOTAL À PAYER



agenda

Juin

■ **Brevet Grand Gibier (56)**, L'ANCGG organise une formation aux épreuves du brevet grand gibier. Une session aura lieu le samedi 28 juin au stand de l'armement Douillet à Pluméliau (56).

Renseignements et inscriptions : M. Peugeot, Tél. 02 97 30 30 00. M. Bergot Tél. 02 99 81 24 06.

■ **Fête de la chasse (35)**, L'ACCA La Malouine de St-Malo-de-Philly (35) organise une fête de la chasse et de la vénerie le dimanche 22 juin. Plusieurs équipages de chasse à courre, grande et petite vénerie, défilage participatif à un assemblément qui sera précédé d'une messe de St-Hubert au château de la Dreumais.

■ **Fête de la chasse (29)**, L'Association de chasse communale de Sirun (29) organise une fête de la chasse sur le plan d'eau de Pouilpy le dimanche 22 juin. Programme : présentation de meutes de chiens courants dès 11 h, présentation de chiens de dressage, concours de pêche en 3 manches, repas champêtre, forez aux petits animaux.

Renseignements et inscriptions : M. Breaud, Tél. 02 98 68 87 20 après 18 h.

■ **Ball-trap (35-56)**, Compétitions comptant pour le championnat de ligue Fosse Euro les 21 et 22 juin à Mellac (35). Le grand prix de la ligue Fosse dimanche 29 juin à Guer (les gardes collégiés, 56).

■ **Chasse-sous-terre (35)**, L'Assemblée générale des chasseurs sous terre d'Ille-et-Vilaine aura lieu le vendredi 27 juin à 19 h 30 au restaurant « Le Matou » (113 avenue de la Libération à Combourg. Un cheer (15 francs) suivra la réunion.

Renseignements et inscriptions : M. André Duc, Tél. 02 99 35 59 87.

■ **Rivage propre (35)**, L'ACGVEY invite ses adhérents à participer à la Journée « Rivage propre » le samedi 28 juin. Rendez-vous à 9 h à la digue des Quatre Sœurs dans la baie du Mini-et-Michel. Après le nettoyage de l'éclair, un repas convivial clôturera cette journée de détente et d'entretien.

Renseignements et inscriptions : M. Le Dou, Tél. 02 97 81 20 67.

■ **Fête de la chasse (22)**, Une fête de la chasse sur trois jours est organisée à Penmarch le dimanche 19 juillet, dimanche 20 juillet et lundi 21 juillet.

jeunes pointiers pour la région Bretagne auront lieu le dimanche 29 juin à Pabuenc (28). Rendez-vous à 8 h 30 à la salle Marcel Boaguen à Pabuenc.

Juillet

■ **Ruralles (56)**, Chasseurs et agriculteurs se sont associés pour organiser le troisième rendez-vous des Ruralles dans le Centre-Bretagne, au château de Tricjoly à Goutin (56), le samedi 5 et le dimanche 6 juillet. Au programme : samedi exposition et conférences canines, fest-noz, dimanche messe de St Hubert, défilé, présentation de bovidés, chevaux et chiens, démonstration de rapport et d'arrêt, de chasse à l'arc et au vol.

Renseignements et inscriptions : FDC 56, Tél. 02 97 47 10 32 - AFACC M. Cou, Tél. 02 98 04 26 06.

■ **Ball-trap (35)**, L'Association Communale de Chasse de Romagné (35) organise un ball-trap les samedis 5 et dimanche 6 juillet.

Renseignements et inscriptions : Michel Doulet, Tél. 02 99 98 92 37.

■ **Concours de chiens d'arrêt (29)**, Un concours de chiens d'arrêt sur pentes aura lieu à Plogonec (29) le dimanche 13 juillet.

■ **Fête de la vénerie (35)**, L'Association communale de chasse agréée de St-Jac-Aff organise une fête de la vénerie le dimanche 20 juillet à St-Jac-Aff (35). Programme : messe de St-Hubert, présentation de meutes, concours de beauté, individuels, concours de chiens d'arrêt sur canilles, tir à la carabine, reconstitution d'une course, tir à l'arc.

Renseignements : M. Rollins, Tél. 02 99 70 02 14.

■ **Exposition canine (56)**, La Société Canine Bretonne et le Rugby Club de Lanester organise une exposition canine nationale (CCAS - confirmations toutes races) au parc des expositions du pays de Lorient à Lanester (56) le dimanche 20 juillet.

Renseignements et inscriptions : M. Le Dou, Tél. 02 97 81 20 67.

■ **Fête de la chasse (22)**, Une fête de la chasse sur trois jours est organisée à Penmarch le dimanche 19 juillet, dimanche 20 juillet et lundi 21 juillet.

■ **Fête de la forêt (56)**, Une fête de la forêt et des métiers du bois aura lieu à Lanouée (56) le dimanche 20 juillet. Programme : messe de St-Hubert à 10 h 30, 490 h à 11 h 30, repas campagnard à 12 h, animations du Rallye Bretagne, des trompes - Les souvenirs des quatre ha - de Ploucadec, des péagers agréés, des charbonniers de Lanouée, des chasseurs landais, etc.

Août

■ **Fête de la chasse (22)**, La société de chasse de Merzigamec (22) organise sa huitième fête de la chasse le dimanche 10 août sur le site du Val de Landreort. Programme : messe de St-Hubert, présentation de meutes, concours de chiens d'arrêt, rapport à terre et à l'eau, Animation par l'équipage de la Bourtaouais, les Trompes des Cinq Portes et l'écurie de Penmarch-Léon, drag et crabe en fin de journée. Renseignements : Tél. 02 96 26 56 09.

■ **Fête de la chasse (22)**, Une fête de la chasse aura lieu à Pleslin-les-Grèves (22) le jeudi 14 et le vendredi 15 août. Programme : Ball-trap, rabbit, tir à la carabine.

■ **Fête de l'Épagneul breton (22)**, Le CEB organise la XXème exposition nationale de championnat et d'élevage à Louéac (22) le samedi 16 et le dimanche 17 août.

Renseignements et inscriptions : M. Hado après 20 heures, Tél. 02 96 78 30 94.

■ **Club de l'Épagneul breton (22)**, Le CEB tiendra son assemblée générale à Louéac (22) le samedi 16 août à 17 h 30 à l'hôtel des Voyageurs.

Renseignements et inscriptions : M. Hado après 20 heures, Tél. 02 96 78 30 94.

■ **Chasse à l'arc (56)**, un stage de formation à la chasse à l'arc aura lieu le samedi 13 septembre à St-Nolff (56).

Renseignements et inscriptions : FDC 56, Gérard Serfat, Tél. 02 97 47 10 32.

■ **Présentation canine (35)**, L'Association Canine de Pent-Rean organise une présentation-vente le dimanche 14 septembre à Pent-Rean (35).

Renseignements et inscriptions : Tél. 02 99 42 20 66 / 02 98 42 20 47.

■ **Festival Chasse-Pêche-Nature (35-56)**, L'Association des Amis de la Forêt de Paimpont organise un festival Chasse-Pêche-Nature le week-end des 23 et 24 août au château du Box en forêt de Paimpont. Au programme : ball-trap, trompes de chasse, concours de rapport à l'eau et de défilage, concours hippique, drag et crabe, son et lumière.

Renseignements : Tél. 02 97 22 75 37.

■ **Permis de chasser**, La dernière session à l'examen du permis de chasser 1997 a été faite au 30 août. Le montant du droit d'inscription est de 100 francs.

Renseignements et inscriptions auprès des Fédérations départementales des chasseurs.

■ **Fête de chasse (28)**, La société de chasse de Lempoul-Guélenn organise une fête de la chasse le samedi 30 août et le dimanche 31 août. Programme : samedi ball-trap à partir de 14 h, dimanche concours de chiens d'arrêt, ball-trap, spectacle de fauconnerie, agilité, présentation de meutes et course de parapente.

Renseignements et inscriptions : M. Benoit (78) du 1er au 5 septembre.

Renseignements et inscriptions : OMC, 65 bis avenue de Wagon, 73822 Paris cedex 17, Tél. 01 44 15 17 17.

■ **Brevet Grand Gibier (56)**, L'ANCGG organise une formation aux épreuves du brevet grand gibier. Une session aura lieu le samedi 6 septembre au stand de l'armement Douillet à Pluméliau (56).

Renseignements et inscriptions : M. Peugeot, Tél. 02 97 30 30 00. M. Bergot Tél. 02 99 81 24 06.

■ **Chasse à l'arc (56)**, un stage de formation à la chasse à l'arc aura lieu le samedi 13 septembre à St-Nolff (56).

Renseignements et inscriptions : FDC 56, Gérard Serfat, Tél. 02 97 47 10 32.

■ **Présentation canine (35)**, L'Association Canine de Pent-Rean organise une présentation-vente le dimanche 14 septembre à Pent-Rean (35).

Renseignements et inscriptions : Tél. 02 99 42 20 66 / 02 98 42 20 47.

■ **Festival Chasse-Pêche-Nature (35-56)**, L'Association des Amis de la Forêt de Paimpont organise un festival Chasse-Pêche-Nature le week-end des 23 et 24 août au château du Box en forêt de Paimpont. Au programme : ball-trap, trompes de chasse, concours de rapport à l'eau et de défilage, concours hippique, drag et crabe, son et lumière.

Renseignements : Tél. 02 97 22 75 37.

■ **Permis de chasser**, La dernière session à l'examen du permis de chasser 1997 a été faite au 30 août. Le montant du droit d'inscription est de 100 francs.

Renseignements et inscriptions auprès des Fédérations départementales des chasseurs.

■ **Fête de chasse (28)**, La société de chasse de Lempoul-Guélenn organise une fête de la chasse le samedi 30 août et le dimanche 31 août. Programme : samedi ball-trap à partir de 14 h, dimanche concours de chiens d'arrêt, ball-trap, spectacle de fauconnerie, agilité, présentation de meutes et course de parapente.

Renseignements et inscriptions : M. Benoit (78) du 1er au 5 septembre.

Renseignements et inscriptions : OMC, 65 bis avenue de Wagon, 73822 Paris cedex 17, Tél. 01 44 15 17 17.

■ **Brevet Grand Gibier (56)**, L'ANCGG organise une formation aux épreuves du brevet grand gibier. Une session aura lieu le samedi 6 septembre au stand de l'armement Douillet à Pluméliau (56).

Renseignements et inscriptions : M. Peugeot, Tél. 02 97 30 30 00. M. Bergot Tél. 02 99 81 24 06.

■ **Chasse à l'arc (56)**, un stage de formation à la chasse à l'arc aura lieu le samedi 13 septembre à St-Nolff (56).

Renseignements et inscriptions : FDC 56, Gérard Serfat, Tél. 02 97 47 10 32.

■ **Présentation canine (35)**, L'Association Canine de Pent-Rean organise une présentation-vente le dimanche 14 septembre à Pent-Rean (35).

Renseignements et inscriptions : Tél. 02 99 42 20 66 / 02 98 42 20 47.

■ **Festival Chasse-Pêche-Nature (35-56)**, L'Association des Amis de la Forêt de Paimpont organise un festival Chasse-Pêche-Nature le week-end des 23 et 24 août au château du Box en forêt de Paimpont. Au programme : ball-trap, trompes de chasse, concours de rapport à l'eau et de défilage, concours hippique, drag et crabe, son et lumière.

Renseignements : Tél. 02 97 22 75 37.

carnet d'adresses

ENSEIGNEMENT GENERAL TECHNOLOGIQUE et PROFESSIONNEL

LYCEE LA TOUCHE
56801 PLOERMEL
Tél. 02 97 73 32 89

Ecoles en - Aime et classe préparatoires, CAP - 2nde générale et technologique - 2nde professionnelle (Vente - Services aux personnes - Productions) - B.T.A. (productions animales, technologies végétales - protection des cultures) - CAP - BEP - BT - BAC (S - STAB - Pro) - BTS - 2 Bacs pour l'Aménagement et l'Environnement - OPTION HIPPIQUE - de la 4ème au BTS - Après 2nde générale - Entrée en 1ère S, 1ère STAB et 1ère LU



Maison Familiale Rurale
Château du Riffay - 35150 CHANTELOUP

CENTRE DE FORMATION PAR ALTERNANCE

SEPA : OPTION PROFESSIONNELLE

SPECIALITÉ : élevages hors sol et spécialisés - SUPPORT : élevage de gibier

Après une 3ème - Etablissement Privé sous contrat
Tél. 02 99 47 02 87 Fax 02 99 47 22 02
Possibilité entrée en 4ème Technologique après 5ème



AMINOSOL



OH ! NON !...

AMINOSOL Une nutrition foliaire naturelle qui a un effet tout à fait remarquable comme répulsif gibier (animaux à poids 2 à 3 litres/ha. Remanence 10 à 15 jours. Pour augmenter l'effet repoussant, il est conseillé de faire un pré-mélange avant l'application (conditionnement : 1 l - 5 l - 10 l - 20 l et fût de 200 litres). Plusieurs fédérations de chasse utilisent avec succès l'Aminosol.

Pour tous renseignements contacter :
SARL REMYLEG - 219 Rue de Noyon - 60190 REMY -
Tél. : 03 44 42 86 82 / Fax : 03 44 42 47 51

10ème ANNIVERSAIRE

CHASSE PÊCHE JEZO
Jean Luc JEZO



CHASSE - PÊCHE JEZO
BIGNAN (56) Tél. 02.97.60.57.01

PORTES OUVERTES
LES 12 13 et 14 JUILLET
TOMBOLA et BUFFET
15000F de PRIX à GAGNER
2 FUSILS, des VESTES, des GILETS,
et de nombreux autres LOTS ...

STAND de TIR, 120 m² d'EXPOSITION

MAISON FAMILIALE RURALE
"BOEUVRES" 35480 MESSAC

4 et 3^e Technologiques orientation par la pratique de stages - BEPA Aménagement de l'Espace rural, entretien des espaces verts, des espaces communaux, des forêts.
Internat - Bourses - Transport SNCF
Tél. 02 99 34 81 29



chasser en Bretagne
Votre annonce dans le carnet d'adresses
ETRE VU POUR ETRE LU
contactez-nous 02.97.47.03.62

FAISANDERIE de PAIMPONT
5 ha. de VOLIERE
élevage sous contrôle vétérinaire N° 35130

Faisans : communs, américains, intermédiaires (communs croisés américains), obscurs et vénérés.
Canards Colverts : souche légère et très volante de Sologne élevés sur plan d'eau
Perdrix : Grises et Rouges
Cailles
Vente de poussins, oiseaux démarrés et adultes
Livraison à domicile

Daniel Roudaut La Mare, 35380 PAIMPONT
Tél./ Fax : 02 99 07 85 11



TORR'PEN & MONZEC



festival chasse pêche nature

L'Association des Amis de la Forêt de Pairpoint donne rendez-vous à tous les amoureux de la chasse, de la pêche, du golf et du cheval les 23 et 24 août au château du Rox, propriété de M. de Genouillac, au cœur de la forêt de Brocéliande.

RENDEZ-VOUS DES CHASSEURS
Une multitude de produits dont bien sûr ceux des grandes marques, Remington, Benelli, Chapuis, Verney-Carron, Beretta, y seront présentés. Première sur un salon, on pourra essayer, sur le stand Rivadier, un sanglier roulant Nobel Sport, en collaboration avec ses filiales, les fusils Beretta, les cartouches Turet et Fob, la société Tr'Évolution, organise et anime la coupe de Bretagne de ball-trap des sociétés.

petits gibiers). Les dresseurs du Team Royal Canin donneront des conseils à l'occasion du concours sur caille. Enfin, les propriétaires auront la possibilité de faire confirmer leurs animaux.

BÉCASSE À L'HONNEUR
Le docteur Jean-Paul Boidol, président du Club National des Bécassiers et spécialiste de renommée internationale, tiendra une conférence sur les bécasses chirurgiennes le samedi 23 août à 17 h 30.

TRADITION DE LA VÉNERIE
La société de vénerie sera naturellement présente à ce grand rendez-vous de l'été. Tous les équipages bretons et les clubs de chiens courants sont les bienvenus au salon. Un moment important de ce week-end sera la messe de Saint Hubert le dimanche à 11 h, en présence des sonneurs de trompes de chasse. Enfin le Rallye Bretagne donnera un avant-goût de la chasse à course avec son traditionnel drag.



ÉQUITATION
800 cavaliers sont attendus cette année avec l'organisation d'un CSO National II, épreuve qualificative pour les championnats de France.

SPECTACLES NOCTURNES
Plusieurs nouveautés cette année en nocturne avec un show ball-trap du Team France le samedi 23 août à partir de 21 h, un concert de trompes devant le château du Rox à 21 h 30, un son et lumière « Promenade en Brocéliande » le samedi à 22 h 15.

CHIENS EN VEDETTE
Les chiens seront aussi les vedettes du festival de Pairpoint. De grandes épreuves leur seront réservées avec le parrainage de Royal Canin et de la Société Canine Bretonne : rapport à l'eau, déterrage, sur caille. Ces épreuves canines seront également dotées de nombreux lots (journées de chasse sangliers, canards, bécasses, petits gibiers, etc.).

Fort du succès des trois dernières années, l'Association des Amis de la forêt de Pairpoint invite tous les amoureux de la nature à venir nombreux les samedis 23 et dimanche 24 août au festival Chasse Pêche nature de Bretagne. Entrée : adulte 40 francs, enfant gratuit. Sur place le midi, sanglier à la broche. Renseignements 02.97.22.75.27.

23 et 24 août
château du Rox
forêt de pairpoint



*Prochain rendez-vous
en septembre !*



chasser en Bretagne N° 7 (15 juin-15 septembre) : 15 Francs